

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



NUMERO SPECIAL
ROI RENÉ

XXIII
AIX-EN-PROVENCE
2008 - [2010]

Gimbert Numismatique

Achat, vente, estimation de monnaies anciennes



ROYALES



ETRANGERES



France XIXè/XXème



FEODALES



MEDAILLES-JETONS



COLONIES FRANCAISES

NICOLAS ET MARC GIMBERT

Membres du Syndicat National des Experts
Numismates et Numismates Professionnels

Site internet : www.gimbert-numismatique.com

Courriel : contact@gimbert-numismatique.com

Adresse postale : B.P. 11 – 83640 SAINT-ZACHARIE

Tél. : 04 42 72 93 23 - Fax: 04 42 72 93 44 - RC : A 328 849 807 Marseille - TVA FR 69



ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE

NUMERO SPECIAL
ROI RENÉ

LE MOT DU RESPONSABLE DES *ANNALES*

Depuis plusieurs années nos *Annales* avaient un an de retard. Certains me conseillaient de donner un numéro double à un volume simple, ce que j'ai toujours refusé : un numéro double, comme le XIV-XV doit offrir deux fois plus de pages qu'un numéro simple. Attachée au « bon roi René », Aix a fêté en 2009 le sixième centenaire de sa naissance. Fin 2008 avait germé l'idée d'une petite plaquette commémorative qui devait être associée en janvier 2009 à la célébration qu'avaient prévue nos amis philatélistes aixois. Les délais étaient trop brefs et le chapitre que j'avais écrit sur le monnayage de René en Provence (= p. 7-31 du présent numéro) n'a pas pu alors être imprimé. Avec le président fédéral Yves Brugière, qui souhaitait organiser à Marseille une journée numismatique en décembre 2009, nous avons pensé à un numéro spécial des *Annales* consacré au roi René. Les délais étaient courts, trop courts, pour compléter et imprimer, avec les problèmes techniques liés aux illustrations, ce numéro spécial début décembre. Je remercie très vivement Joëlle Bouvry non seulement pour la contribution qu'elle offre dans ce numéro (le monnayage italien et catalan du roi René, p. 32-41), mais aussi pour l'aide très efficace qu'elle a apportée avec les illustrations du Cabinet des médailles de la ville de Marseille. Je remercie aussi particulièrement Yves Brugière, d'abord parce que sa bonne gestion financière du Groupe permet de produire ce numéro spécial et de rattraper notre retard (un numéro normal, le tome 24-2009 sortira au printemps 2010) ; ensuite parce que son étude de médailles du roi René et de Jeanne de Laval (p. 42-47) complète la numismatique de ce prince et illustre son attachement à la ville d'Aix. En introduction, pour servir d'écrit aux trois contributions qui traitent de la numismatique du roi René (numismatique provençale, italienne et catalane, médailles : il ne manque [mais nous n'avions ni la place ni le temps] que le monnayage de René dans ses duchés de Bar et de Lorraine, puisqu'il n'a jamais frappé monnaie en Anjou ou dans le Maine), j'ai présenté rapidement les liens entre les monnayages voisins d'Avignon, Orange et Arles et le monnayage provençal au temps du roi René. Puisse cet hommage satisfaire les Mânes du bon roi, malgré quelques jours de retard : nous sommes encore avant le 14 janvier, donc dans l'année du sixième centenaire de sa naissance !

Aix-en-Provence, le 6 janvier 2010
Jean-Louis CHARLET (charlet@mms.h.univ-aix.fr)

Le monnayage féodal aux frontières de la Provence dans ses rapports avec le monnayage du roi René

Au moment où René hérite de la Provence, de l'Anjou et du Maine (1434), le monnayage de la Drôme, après celui du Dauphiné, est quasi éteint : ni les évêques de Valence et Die, ni les comtes de Valentinois et Diois, ni la seigneurie de Montélimar ne frappent plus monnaie. C'est à peine si l'évêque de Vaison administrateur de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Hugues de Theissac, frappe (jusqu'en 1445 ou 1441 ? Voir Chareyron 2006, p. 227-229) quelques oboles à la mitre imitées du monnayage pontifical ou des imitations de ce monnayage en principauté d'Orange par Jean de Châlon (1393-1418), donc sans rapport précis avec le monnayage provençal.

Avignon

En revanche, en Avignon, le monnayage des papes garde des points de contact avec les espèces provençales. Si les petites monnaies d'Eugène IV (1431-1447) sont de type spécifiquement pontifical, ses carlins au pape assis sur deux lions formant un trône (Muntoni 27 ; variantes : PA 4243-4246 ; DM 110-115. Fig. 1) prolongent un monnayage créé à Naples par la famille d'Anjou, puis introduit en Provence où il s'était prolongé avec l'octhène ou uthène de la reine Jeanne (Rolland 96) et que René reprenait dans son royaume de Naples, comme nous le verrons plus loin dans l'article de J. Bouvry.

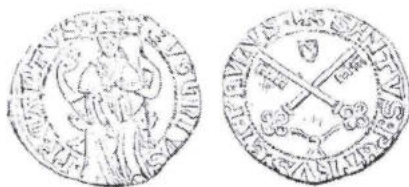


Fig. 1 Eugène IV, Avignon, carlin

Nicolas V (1447-1455) continua la frappe du carlin (Muntoni 20 ; PA 4250 ; DM 119) et du demi (= demi-gros : Muntoni 21 ; PA 4249 ; DM 120), mais surtout il reprit celle du patac ou double denier en Provence et en Avignon, que Martin V (1417-1431) avait émis en remplaçant les quatre lettres provençales P(ro) V / I E (= Province) posées deux sur deux par les quatre P pontificaux posés de même

(Muntoni 22 ; PA 4252 ; DM 122) : ce monnayage spécifiquement provençal continuait en Provence sous la seconde maison d'Anjou, avec Louis II (et probablement Louis III), puis René, au-delà du milieu du XV^{ème} siècle (Rolland 117).

Sous Calixte III (1455-1458), dont le pontificat correspond à la deuxième phase du monnayage de René en Provence pour les monnaies d'argent et de billon blanc, on voit apparaître le blanc à l'écu dans un double trilobe, nommé aussi parpaïolle, à l'imitation du monnayage de France, comme en Provence ou en Savoie (Muntoni 18 ; PA 4254 ; DM 125). Mais se poursuit aussi la frappe des demi-gros précédemment décrits (Muntoni 19 ; PA 4253 ; DM 126) et celle des patacs aux quatre P (Muntoni 22 ; PA 4255-5256 ; DM 128-129. Fig. 2)



Fig. 2 Calixte III, Avignon, patac

Le pape Pie II (1458-1464), hostile aux Français et aux Angevins-Provençaux (il appuya les Aragonais de Naples contre le roi René comme nous le verrons plus loin), ne frappa aucune monnaie en Avignon, non plus, semble-t-il, que son successeur Paul II (1464-1471). En revanche, Sixte IV (1471-1484), comme ses successeurs postérieurs à René, prolonge la frappe du demi-gros (pierrou), de plus en plus léger et d'un titre affaibli. Quant au patac aux quatre P, il reparaît avec Innocent VIII (1484-1492) et ses successeurs.

Orange

En 1432, deux ans avant que René hérite de la Provence et de l'Anjou, Louis de Chalon (1418-1462) retrouve la principauté d'Orange dont il avait été dessaisi à cause de son soutien au duc de Bourgogne. Il y fait frapper à ses armes, comme Calixte III en Avignon et René en Provence entre 1455 et 1475, des blancs de type français (PA 4546-4547 ; DM 68 et 70 ; Dhénin 70-71), peut-être le demi-blanc (DM 69 d'après B. 990), et sûrement une imitation du patac provençal aux quatre lettres, plus servile que celle du pape, en l'occurrence PN / SE. Publié en 1891 par R. Vallentin, puis oublié par de Mey, ce patac fut republié par mes soins en 1985 à partir d'un bel exemplaire (Dhénin 69). Ce type sera repris par

Guillaume (1462-1475), auteur aussi d'un demi-gros (Dhénin 72 = PV SFN 1906, p. XLI), avec les quatre lettres PR / SE (Caron 430 = Catalogue Rollin-Feuardent n° 553 ; DM 73 ; Dhénin 75), puis par Jean II (1475-1478 puis 1482-1502 : Caron 434 ; DM 80A ; Dhénin 82) et par le prince intérimaire Philippe de Hochberg (1478-1482 : PA 4561 ; DM 82 ; Dhénin 77. Fig. 3) avec les lettres PR / CS et même par Philibert (1502-1530), avec les légendes PR / SE (PA 4563 ; DM 85 ; Dhénin 88) ou PR / CS (PA 4562 ; DM 84 ; Dhénin 89).



Fig. 3 Philippe de Hochberg, Orange, patac

Arles

Quant au monnayage des archevêques d'Arles, dans sa phase anonyme (1374-1476) qui recouvre la plus grande partie du règne de René (deux premières phases de son histoire numismatique), il continue, comme le pape en Avignon, la frappe des demi-gros (PA 4099, 4100 et 4113 ; DM 51-53. Fig. 4) et surtout celle du double denier ou patac aux quatre lettres : PC / NE ou PR / NC (PA 4095-4097 ; DM 54-56. Fig. 5). Eustache de Lévis (1476-1489), puis Nicolas Cibo (1489-1499) feront de même avec le demi-gros (respectivement PA 4116 - DM 60 ; PA 4123-4124 Caron 412-413 - DM 67-70) et le patac aux quatre lettres PR / CS comme à Orange (respectivement PA 4117 - DM 61 ; PA 4122 - DM 71). En revanche, le denier à la mitre (anonyme, puis Eustache de Lévis et Nicolas Cibo) suit le type pontifical et son imitation à Orange ou Saint-Paul-Trois-Châteaux, sans lien avec la Provence.



Fig. 4 Archevêques d'Arles, demi-gros anonyme

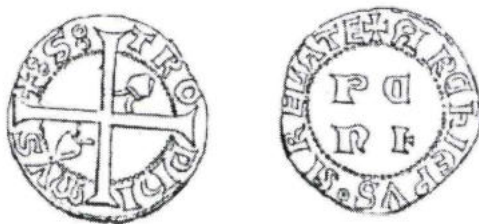


Fig. 5 Archevêques d'Arles, patac anonyme

Jean-Louis CHARLET

Bibliographie

(à compléter, pour le comté de Provence, par la bibliographie de l'article suivant)

Emile Caron, *Monnaies féodales françaises*, Paris 1882 – 1884 (réédition Paris, Les Chevaux-légers s. d.)

Régis Chareyron, *Numismatique féodale drômoise*, Valence 2006.

Jean-Louis Charlet, « Un double denier peu connu de Louis de Chalon (Orange) », *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence* 1985, p. 46-47

Jean De Mey (= DM), *Les Monnaies du Comtat Venaissin*, Numismatic Pocket 19, Bruxelles - Paris 1975

Les Monnaies de Corse et de Provence, Numismatic Pocket 25, Bruxelles – Paris 1976 (Pour Arles, p. 19-39)

Michel Dhénin d'après Henri Rolland et H.J. Van der Wiel, *Les monnaies des princes d'Orange*, Journées numismatiques Orange – Carpentras, SFN 1985 (plaque)

Francesco Muntoni, *Le monete dei Papi e degli stati pontifici*, volume I, Roma 1972 (seconda edizione, Urania editrice 1996)

Faustin Poey d'Avant (= PA), *Monnaies féodales de France*, trois volumes, Paris 1858, 1860 et 1862, en particulier t. II (réimpression Graz 1961)

Roger Vallentin, *Revue numismatique* 1891, p. 447-453

Le monnayage du roi René en Provence

Plusieurs illustres numismates et archivistes marseillais se sont intéressés au monnayage du roi René: Adolphe Carpentin¹, Joseph Laugier², Louis Blancard³. Mais pourquoi revenir sur un tel sujet après la belle monographie d'Henri Rolland sur les *Monnaies des comtes de Provence* ?⁴ En 1988, j'avais eu l'occasion d'attirer l'attention sur une monnaie inédite du roi René, et, deux ans plus tard, en me fondant sur cette découverte, je présentais quelques "Observations sur la chronologie du monnayage du roi René" qui apportaient des correctifs à la chronologie proposée par Rolland. En 1993, j'ai légèrement complété ces observations en me fondant sur le bel ouvrage de Christian de Mérindol sur l'héraldique du roi René⁵. En 1996, j'ai repris globalement la question de la chronologie de ce monnayage, puis j'ai signalé (1999/2000) la découverte d'un type monétaire qui n'était jusque là connu que par les textes et enfin (2002/2004), quelques nouvelles variantes. A l'occasion du sixième centenaire de la naissance du « bon roi René », il m'a semblé opportun de proposer aux Provençaux et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de cette belle terre une nouvelle synthèse sur son monnayage en me fondant sur la découverte de types monétaires inconnus de Rolland, sur une confrontation plus méthodique et plus rigoureuse des documents connus et des pièces retrouvées, et, enfin et surtout, sur l'exploitation systématique des données de l'héraldique. Je commencerai donc par un bref rappel historique qui fixera le cadre du monnayage du roi René en Provence, auquel je me limiterai⁶. Nous verrons ensuite comment l'héraldique du roi René a évolué en fonction des événements historiques. Nous n'aurons plus alors qu'à confronter l'histoire et l'héraldique à la numismatique pour classer et décrire son monnayage.

¹ Voir *Revue numismatique* 1860, p. 43-56 et pl. II-III; p. 214-220 (magdalon) et pl. X; 1861, p. 45-52 et pl. III; 1863, p. 258-269 et pl. XII (coronat).

² 1880 ; 1882, et 1884.

³ 1899.

⁴ Rolland 1956. Voir aussi sa notice de 1923 (Grand blanc de René d'Anjou).

⁵ *Le roi René et la seconde maison d'Anjou. Emblématique Art Histoire*, Le Léopard d'Or, Paris 1987.

⁶ Pour les monnayages de René dans ses duchés de Bar et Lorraine, en Italie et en Catalogne, voir Laugier 1860, 1861 et 1863. Pour le monnayage italien, J. Pournot-Bouvry, "Les monnaies angevines frappées au royaume de Naples (XIIIe - XIVe siècle) dans les collections du Cabinet des monnaies et médailles de Marseille", *Glaux* 7, Ermanno A. Arslan Studia Dicata, Milano 1991, 685-710 (en particulier 704-8) et sa nouvelle contribution dans le présent numéro.

Le roi René est le second fils de Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence et prétendant au royaume de Naples et de Sicile en tant qu'héritier de son père Louis Ier, frère du roi de France Charles V, fondateur de la seconde maison d'Anjou, qui avait été désigné comme héritier par la reine Jeanne, comtesse de Provence et de Piémont, reine de Naples et, nominalement, de Sicile et de Jérusalem⁷. René est né le 14 janvier 1409 à Angers. À la mort de son père Louis II (1417), il est investi du comté de Guise et sa mère Yolande d'Aragon négocie pour lui, avec son grand-oncle le cardinal Louis de Bar, l'héritage du duché de Bar, et, avec Charles II de Lorraine, qui n'avait pas lui non plus de fils, la main de sa fille Isabelle. Louis de Bar adopte son petit neveu et, par le traité de Foug (20 mars 1419) conclu avec Charles II, prépare l'avènement de René en Lorraine: Charles II accorde la main d'Isabelle à l'héritier du duché de Bar à condition que, s'il mourait sans enfant mâle, le duché passerait après Isabelle à sa seconde fille Catherine. Le mariage de René et Isabelle est célébré à Nancy le 24 octobre 1420. Mais Antoine, comte de Vaudémont, neveu de Charles II, proteste et revendique la Lorraine comme fief masculin (réservé à un héritier mâle). La noblesse lorraine déclare que la coutume du duché ne reconnaît pas la masculinité du fief et repousse les prétentions d'Antoine. Charles II meurt le 25 janvier 1431 et la guerre éclate entre Antoine, soutenu par le duc de Bourgogne, et René, duc de Bar depuis 1420, soutenu par le roi de France Charles VII. Le 2 juillet 1431, René est blessé, battu et capturé à la bataille de Bulgnéville. Il connaît alors les geôles du duc de Bourgogne Philippe le Bon. En février 1432, il est enfermé dans la Tour neuve à Dijon. Les démarches et sollicitations d'Isabelle et Yolande permettent sa libération provisoire, en raison de la situation précaire du duché de Lorraine. Le premier avril 1432, René s'engage à se reconstituer prisonnier le 1er mai 1433. Il laisse en otages ses deux fils Jean et Louis, âgés respectivement de 6 et 5 ans, et livre quatre forteresses du pays de Bar et de Lorraine. René fiance sa fille Yolande à Ferry, fils d'Antoine de Vaudémont, ce qui permettra de

⁷ Pour cette partie historique, voir A. Lecoy de la Marche, *Le roi René: sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, deux volumes, Paris 1875 et 1879; M.L. Des Garets, *Un artisan de la renaissance française au XVe siècle. Le roi René 1409-1480*, Paris 1946 [rééd. 1980]; J. Levron, *La vie et les mœurs du bon roi René*, Paris 1953; *Le roi René en son temps*, exposition au musée Granet, Aix-en-Provence 1981; N. Coulet, A. Planche et F. Robin, *Le roi René. L'écrivain, le prince, le mécène, le mythe*, Aix-en-Provence 1982; Jean Favier, *Le roi René*, Paris 2008; J.M. Matz – E. Verry, *Le roi René dans tous ses Etats*, Paris 2009.

résoudre la question Lorraine: René II, fils de Ferry et Yolande, sera amené à régner sur la Lorraine. Le 24 avril 1434, l'empereur Sigismond reconnaît les droits de René qui a rétabli par la diplomatie une situation militairement compromise. Le 12 novembre de la même année, son frère Louis III meurt à Cosenza en Calabre: René hérite du duché d'Anjou, du comté du Maine et des comtés de Provence, Forcalquier et (nominalement) de Piémont; il est aussi adopté par la reine de Naples Jeanne II (petite-nièce de Jeanne de Naples) et devient donc, après son frère, son héritier. Mais à la Noël Philippe le Bon rappelle René à son engagement. Comme il ne peut payer une rançon exorbitante d'un million d'écus d'or, René, fidèle au code chevaleresque de l'honneur, respecte sa parole: il regagne Dijon et la Tour neuve, dénommée à cause de lui Tour de Bar, le premier mars 1435. Par suite du décès de Jeanne II le 2 février, il venait d'hériter des royaumes ou des prétentions aux royaumes de Sicile (y compris Naples), Jérusalem et Hongrie. Le royaume de Jérusalem était associé à celui de Sicile depuis Charles 1er d'Anjou et la Hongrie était passée aux comtes de Provence de la première maison d'Anjou par le mariage de Charles II avec Marie de Hongrie, fille d'Étienne V; Jeanne II en avait récupéré les droits en tant qu'héritière de Charles de Duras. Mais René devra négocier longtemps sa libération, qui ne sera obtenue que le 28 janvier 1437, au prix de 400.000 écus d'or.

Libéré, René arrive en Provence en novembre 1437. Il y réunit des troupes et resserre ses liens avec Gênes en vue d'une expédition militaire dans le royaume de Naples. Son compétiteur Alphonse d'Aragon revendiquait cette couronne parce que Jeanne II l'avait adopté avant Louis III. Dès avril 1435, Alphonse avait lancé une expédition militaire à partir de la Sicile; il avait été vaincu devant Gaète par la flotte génoise et milanaise (5 ou 6 août plutôt que le 4) et avait été fait prisonnier par le duc de Milan Philippe Marie Visconti. Ce dernier avait même signé le 21 septembre 1435 une alliance de soixante ans avec la Maison d'Anjou. Mais, dès le 8 octobre, Philippe Marie Visconti libérait Alphonse, lui livrait Gaète et décidait de ne laisser aucun autre que lui s'emparer du royaume de Sicile. La reine Isabelle, qui avait été désignée par son mari lieutenant - général et s'était embarquée à Marseille avec son second fils Louis, arrive devant Naples le 18 octobre 1435 et fait son entrée triomphale dans la ville le 25. Mais Alphonse arrive à Gaète le 2 février 1436.

À l'origine, René avait l'appui du pape Eugène IV qui considérait le royaume de Naples comme un fief de l'Église et embrassait la cause française et angevine pour obtenir en retour l'appui du roi de France et de la maison d'Anjou dans le conflit qui l'opposait au concile de Bâle. René embarque à Marseille le 12 avril 1438, entre à Gênes, son alliée, le 15 et

arrive à Naples le 19 mai. Il charge Jacques Caldora de contenir les attaques des Aragonais qui s'étaient emparés des forteresses de Castel-Nuovo et Castel dell' Ovo. Les Angevins connaissent d'abord quelques succès. Mais Jacques Caldora meurt le 18 novembre 1439 et le trop chevaleresque (et trop pauvre!) René va devoir céder. Après une expédition malheureuse dans les Pouilles, et de nombreuses défections, il est bloqué à Naples. Ni Gênes ni le pape ne l'aideront vraiment. En novembre 1441, le siège de Naples est déclaré. En juin 1442, les Aragonais s'infiltrèrent dans la ville par l'acqueduc, comme l'avait fait le général byzantin Bélisaire contre les Goths. René a tout juste le temps de se réfugier à Castel-Nuovo et deux galères génoises arrivées le 3 juin lui permettent de s'enfuir. Il est bien reçu à Florence, où le pape lui donne une nouvelle bulle d'investiture et où il reste jusqu'à l'automne. Mais, comme il ne peut y réunir une armée, il regagne la Provence par Marseille (octobre 1442).

Isabelle de Lorraine meurt le 23 février 1453 et dès le 26 mars, René laisse le duché de Lorraine à son fils Jean d'Aragon; il épousera Jeanne de Laval le 10 septembre 1454. C'est à cette occasion qu'auraient été créés les fameux calissons d'Aix. Une occasion se présente de reconquérir le royaume de Naples. Les Florentins, et en particulier les Pazzi, demandent à René de les aider contre la ligue constituée par Gênes, Venise et Naples et René pense obtenir en échange une aide pour la reconquête de Naples. Mais l'accord de Tours du 11 avril 1453 entre Florence, Milan, la France et l'Anjou ne stipule pas de concours actif pour cette reconquête ! Le dauphin Louis propose lui aussi ses services pour gagner Gênes à la cause française. À l'été 1453, René passe en Italie et guerroie dans la plaine du Pô pour le compte des Florentins. Mais l'hiver approche. Le duc de Milan regagne sa capitale et René se replie à Crémone et Plaisance; les Florentins, rassurés sur leur propre sort, refusent à René argent, quartiers d'hiver et soutien pour la reconquête de Naples. René se sent dupé par Milan et Florence; il quitte Plaisance le 3 janvier 1454 et traverse les Alpes pour rentrer à Aix le 9 février. Ce départ sera interprété comme une trahison par ses alliés Italiens.

Son fils Jean de Calabre fera deux nouvelles tentatives en s'appuyant sur Gênes, redevenue favorable aux Angevins, mais sa tâche sera rendue impossible par l'entrée du Pape et de Naples en 1455 dans la ligue constituée par Milan, Venise, Florence et Bologne. Jean rentre en Lorraine à la fin 1455 ou au début 1456. En 1458, le roi de France Charles VII le renvoie à Gênes. La mort d'Alphonse le 27 juin 1458 change la situation: le roi aragonais laisse un bâtard qui avait été légitimé par Eugène IV (Ferrand / Ferdinand), mais que le nouveau pape Calixte III dit ne pas vouloir reconnaître. Mais Calixte III meurt à son tour et l'élection de Pie II

le 19 août 1458 affaiblit la position des Angevins. Soucieux de l'unité des Italiens face au péril turc et peu favorable aux Français, le nouveau pape reconnaît Ferrand Ier comme roi de Naples et l'investit le 27 novembre 1458, malgré les multiples protestations de René. Mais des seigneurs napolitains appellent René, qui envoie un corps militaire commandé par Jean de Calabre. Ce dernier, à partir de juin 1459, arme une flotte à Gênes et prend la mer le 4 octobre. Avec l'aide de ses alliés napolitains, il reprend une bonne partie des Pouilles et des Abruzzes. L'alliance avec le prince de Tarente Gian Antonio del Balzo Orsini lui permet de battre monnaie à Lecce (frappe de 'mauvais carlins' au nom de René). Jean triomphe de Ferrand à Sarno le 7 juillet 1460. Mais l'intervention du pape ne lui permet pas d'exploiter ce succès et il laisse échapper son adversaire, aidé par les Milanais. À l'inverse, ni Florence ni Venise ne veulent intervenir en sa faveur et Gênes rompt avec les Français et les Angevins. Jean et ses alliés napolitains sont définitivement vaincus par Ferrand le 18 août 1462 à Troia en Capitanate. Abandonné, Jean se retire à Ischia en 1463 et espère recevoir du secours de la France. Mais Louis XI l'abandonne et, après quelques efforts désespérés, Jean rentre en Provence, puis en Lorraine (printemps 1464).

À partir de 1466, les deux grandes affaires qui occuperont René seront d'une part la Catalogne, de l'autre, les relations avec le roi de France et le duc de Bourgogne. La Catalogne s'était soulevée contre le roi d'Aragon Jean II; l'infant de Portugal don Pedro appelé pour le remplacer étant mort, les Catalans offrent la couronne à René, petit-fils de Jean Ier par sa mère Yolande, à la fin de 1466. René l'accepte et envoie une expédition militaire commandée par Jean de Calabre, nommé lieutenant - général (1467). Jean remporte des succès, prend Girone et arrive à Barcelone; mais il y meurt subitement d'une fièvre pestilentielle le 16 décembre 1470. Son fils Nicolas prend alors le commandement, mais il subit des revers et doit rentrer en Provence⁸.

Louis XI, craignant une alliance des ducs de Bretagne, de Nemours, de Bourbon, de Bourgogne et d'Anjou contre lui, cherche à resserrer ses liens avec René. Le 26 mars 1466, à Saumur, René se soumet à Louis XI, qui obtient un peu plus tard l'hommage de Jean de Calabre, moyennant un appui militaire en Aragon. Un mariage est projeté depuis le 27 novembre 1461 entre Nicolas d'Anjou, fils de Jean (né en 1448) et la fille de Louis XI Anne de France. Le traité prévoyant ce mariage est signé le 1er août

⁸ Sur la campagne de Catalogne, voir Don J.E.M. Ferrado, "Nueva vision y sintesis del gobierno intruso de Renato de Anjou", *Discursos leídos en la real academia de buenas letras de Barcelona*, Barcelone 1941. Pour les monnaies frappées au nom de René, voir la contribution de J. Bouvry dans ce même numéro.

1466 et Nicolas reçoit au moment des fiançailles le comté de Pézenas. Mais, irrité par la duplicité de Louis XI qui n'accorde pas tout le soutien militaire prévu en Catalogne et qui reprend le comté de Pézenas un mois seulement après la mort de Jean (14 janvier 1471), Nicolas passe dans le camp de Charles le Téméraire en mars 1472. Par le traité d'Arras (25 mai 1472), Charles le Téméraire lui accorde la main de sa fille Marie de Bourgogne. Les deux jeunes gens échangent une promesse écrite le 13 juin. Mais le 5 novembre, le Téméraire renonce au mariage. Nicolas rentre en Lorraine où il meurt subitement (peut-être empoisonné) le 27 juillet 1473. Se sentant menacé, Louis XI installe dès 1473 des garnisons en Anjou et Barrois. René prend des dispositions testamentaires (testament rédigé à Aix le 22 juillet 1474) qui donnent le duché de Bar (lié à la Lorraine) à René II, son petit-fils par sa fille Yolande, le duché d'Anjou et le comté de Provence à Charles d'Anjou, comte du Maine, son neveu (fils de son frère Charles du Maine). Mais il envisage, ou feint d'envisager, une session de la Provence à la Bourgogne. Louis XI réagit alors vigoureusement. Considérant qu'il peut hériter comme neveu de René, il saisit les duchés de Bar et d'Anjou et demande au Parlement de Paris le 6 mars 1476 la mise en accusation de son oncle. Il triomphe lors de l'entrevue de Lyon en mai 1476: René accepte de rompre avec Charles le Téméraire et reçoit de Louis XI une pension de 60 000 écus. Louis XI rend les duchés sur la promesse de la réunion de la Provence à la France après la mort de Charles du Maine, sans héritier. Le Téméraire meurt devant Nancy le 7 janvier 1477 en combattant René II, duc de Lorraine, petit-fils de René. René meurt à Aix le 10 juillet 1480. Son successeur Charles III décède à Marseille le 11 décembre 1481; son testament daté du 10 décembre désigne comme héritier Louis XI et non René II de Lorraine. La Provence sera unie à la France.

Héraldique

Dans le long règne de René, Christian de Mérindol distingue quatre périodes⁹:

1) 1420-1435 (fig. 1).

René d'Anjou est duc de Bar, puis aussi de Lorraine. Aussi son écu habituel est-il écartelé aux 1 et 4 d'Anjou moderne (duché)¹⁰, aux 2 et 3 de

⁹ L'ouvrage cité plus haut (n. 5) nous servira de base pour toute cette seconde partie. Mais nous n'en retiendrons que ce qui sera directement utile à notre propos.

¹⁰ D'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure de gueules.

Bar¹¹, avec sur le tout l'écusson de Lorraine¹². On notera parfois une variante pour les armes d'Anjou moderne: trois lis posés 2 et 1, c'est-à-dire l'écu de France moderne (celui de Charles VII), à la place du semé de lis¹³.



Fig. 1 Contre-sceau (1432)



Fig. 2 Sceau (avant 1448)

2) 1435-1453 (fig. 2).

René a hérité des royaumes (ou des prétentions aux royaumes) de Hongrie, de Sicile (Naples) et de Jérusalem. Aussi son écu est-il à six quartiers (coupé de 1 et parti de 2) portant en chef tiercé de Hongrie¹⁴, d'Anjou ancien¹⁵ et de Jérusalem¹⁶; en pointe, tiercé d'Anjou moderne, de Bar et de Lorraine. Soit les trois royaumes (Anjou ancien représente le royaume de Sicile [Naples] donné au fondateur de la première maison d'Anjou, Charles Ier, frère de saint Louis) et les trois duchés.

3) 1453-1466 (fig. 3).

René ayant remis le duché de Lorraine à son fils Jean, son écu ne compte plus que cinq quartiers: en chef, les trois royaumes de Hongrie, de Sicile (Anjou ancien) et de Jérusalem; en pointe, les deux duchés d'Anjou et de Bar. René décrit lui-même cet écu dans le *Cœur d'amour épris*¹⁷:

«Lequel escu estoit en chief de trois royaumes, parti de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem. Et en pié aussi de deux duche. C'est assavoir d'Anjou et du Bar. Et pour Hongrie, estoit fessé de huit pieces d'argent et de gueules. Pour Sicile, d'azur semé de fleurs de lis d'or à ung râteau de gueules. Et pour Jérusalem, d'argent à une croix d'or potencée et

¹¹ D'azur semé de croisettes recroisetées, au pied fiché d'or à deux bars adossés de même.

¹² D'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.

¹³ Mérindol, *op. cit.*, p. 57 et n. 7a.

¹⁴ Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.

¹⁵ D'azur semé de fleurs de lis d'or au lambel de trois pendants de gueules en chef.

¹⁶ D'argent à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes du même.

¹⁷ Cité par Mérindol, *op. cit.*, p. 63.

quatre croix d'or dedans les quatre quartiers. Et pour Anjou, d'azur semé de fleurs de lis d'or à une bordure de gueulles. Et pour Bar, d'azur à deux barres d'or semé de croisettes croisetées d'or au pau fichié».

Toutefois, sur la chape de l'ordre du Croissant et sur un sceau daté de la période 1464-1467, l'écu d'Anjou ancien (= royaume de Sicile) est représenté par trois fleurs de lis posées 2 et 1 (= France moderne)¹⁸.

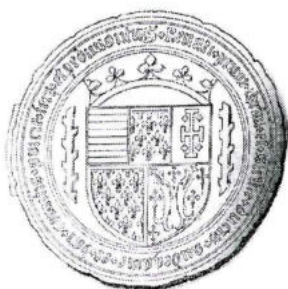


Fig. 3 Sceau (1460-1466) Fig. 4 Empreinte de matrice (1466-1480)

4) 1466-1480 (fig. 4).

René a accepté la couronne d'Aragon. Aussi place-t-il l'écusson d'Aragon (d'or à quatre pals de gueules) en cœur sur son écu à cinq quartiers. Il conservera cet écu jusqu'à sa mort.

Numismatique

H. Rolland (désormais abrégé en R. dans les références aux monnaies) avait classé le monnayage du roi René en trois grandes périodes:

- une première série, de type provençal (1434 à 1455/1457), avec le sol coronat (R. 114 et 115), le quaternal (R. 116) et le patac (R. 117);
- une seconde série, de type français (1455/1457 à 1475), avec le florin ou demi-ducat (R. 118), le grand gros (R. 119), les parpaïolles (R. 120-121, 123, 125, 127-129) et demi-parpaïolles (R. 122, 124, 126, 130);
- une troisième série à la croix double d'Anjou, dite de Lorraine (1476-1480), avec le magdalon (R. 131-132), le grand gros (R. 133), le gros (R. 134-135), le demi-gros (R. 136-139), le quart de gros (R. 140), le patac

¹⁸ Mérindol, *op. cit.*, p. 63-64 n. 47; p. 132 (qui rapproche ces représentations du vitrail de la collégiale Saint-Pierre de Bar associant les armes de Louis XI, du roi René et de Jean de Calabre [1463-1464]) et pl. XLIV. Mérindol y voit le signe d'un rapprochement politique avec Louis XI.

(R. 141) et le denier (R. 142). Globalement, la distinction en trois périodes posée par Rolland à partir de la typologie des monnaies est valide, au moins pour les monnaies blanches et les monnaies d'or. Mais il faut regarder les choses de plus près et compléter ce tableau.

1. Première période : monnayage de type provençal (1434-1455)

Pour les premières années du règne, c'est toujours Charles Jacques Jacobi) de Pistoia qui est maître de la Monnaie de Tarascon. Il avait été nommé à vie par lettres du 21 octobre 1411¹⁹ et, malgré diverses malversations, conserva ses fonctions jusqu'en 1439 ou au début de 1440, mais en tout cas avant le 24 mars 1440²⁰. Mais une requête des Etats de Provence atteste en 1442 une innovation importante, puisqu'elle mentionne *Las siclas de las monedas* (« les sicles = ateliers des Monnaies). Ce pluriel implique l'existence de plusieurs ateliers, en l'occurrence Aix et Tarascon. Leurs produits seront distingués par des différents: A ou point secret sous le A pour Aix; absence de différent, puis point secret sous le T et finalement tarasque pour Tarascon.

Cette requête mentionne un projet d'affaiblissement de la monnaie,²¹ mais ne donne aucune indication sur les espèces frappées. Mais il y a tout lieu de penser que le premier monnayage de René est de style provençal, en continuité typologique avec celui de ses prédécesseurs. Rappelons succinctement ce qu'était ce système, évidemment non décimal ! Le système provençal était fondé sur les monnaies de compte suivantes :

- le florin (d'or) valant 12 gros ;
- le gros (d'argent) ou sol coronat valant 16 deniers provençaux (ou 12 deniers tournois du royaume de France puisque le denier provençal valait au début du XVème siècle $\frac{3}{4}$ de denier tournois) ;
- le denier (de billon)
- l'obole ou demi-denier.

Dans les faits, à côté du florin d'or, du gros d'argent et du denier de billon, les autres monnaies usuelles à l'avènement de René étaient le quaternal ou quart de gros (valant 4 deniers provençaux) et le pata ou patac, double denier provençal.

Dans les faits, à ce jour, on n'a retrouvé aucune monnaie d'or attribuable à cette première partie du règne du roi René et donc H. Rolland n'en mentionne aucune pour cette première période, ce qui peut surprendre: pendant une vingtaine d'années on n'aurait pas frappé de

¹⁹ Rolland 1956, p. 175.

²⁰ Rolland 1956, p. 182.

²¹ Rolland 1956, p. 182-183.

monnaie d'or en Provence. Un livre de changeur, qui mentionne aussi un sol coronat dont nous reparlerons, apporte un élément nouveau²². En effet, il mentionne en deux endroits différents le florin au nom de Louis (Louis II ou Louis III: R. 107; 108; 112). Dans le second passage, il présente un dessin exact et du type et de la légende du florin au nom de Louis (R. 107 ou 112), en précisant qu'il y en a d'un poids de 2 d(eniers). 6 gr(ains). (= 2,87 g. au marc de France) au titre de 23 carats, et d'autres à 2 d. 3 gr. (= 2,71 g. au marc de France) à 22 carats; dans le premier passage, après avoir décrit une parpaïolle et la demie correspondante (voir plus loin), le registre écrit que "ledit seigneur" (= René) fit faire des florins aux pays de Bar et Lorraine; il en rappelle le poids (théorique): 2 d. 18 gr. (= 3,51 g. au marc de France), et le titre (23 carats); puis il dit explicitement que le roi René a fait faire des florins de ce type (c'est-à-dire au nom de Louis !)²³, pesant 2 d. 3 gr. à 23 carats. Mais son dessin n'est pas identique à celui du f° 82v : d'une part, il ne porte pas, à gauche de Jean-Baptiste, le lis sous lambel caractéristique des florins de Jeanne, puis de Louis II et Louis III. D'autre part, on y lit une autre légende:

+ LVDOVIC' D GRA REX IhLM SI . (ponctuation par trois points, sauf le point final); R/ S : IOhAN - NES : BATITA

À la différence de celles du florin dessiné au f° 82v, ces légendes ne correspondent pas aux florins au nom de Louis qui nous sont parvenus et, comme assez souvent dans ce registre, sont fautives. Mais il faut supposer que ces florins posthumes (à retrouver) avaient une titulature différente. Si l'on suit l'évolution du florin provençal, à partir de la convention du 8 mai 1414, ceux de Louis II sont taillés à 81 au marc: ils doivent donc peser en théorie 2,75 g. (au marc de la Cour pontificale: Rolland, p. 177). Ce poids est abaissé sous Louis III, par l'ordonnance du 27 janvier 1420, à 2,72 g. (81 3/4 au marc; Rolland, p. 180). Or l'ordonnance du 20 novembre 1455 dont nous parlerons plus loin prévoit la frappe de florins (non retrouvés... ou non frappés?) de 96 au marc (2,328 g. s'il s'agit encore du marc de la Cour pontificale) à 17,5 carats²⁴. Le florin mentionné dans le livre de changeur s'inscrit bien dans l'affaiblissement progressif du florin provençal depuis le début du XVe siècle, mais il serait meilleur que celui prévu le 20 novembre 1455, et donc antérieur ? On peut donc supposer, à partir de ce témoignage explicite et difficile à contester, qu'on a frappé en Provence au début du règne de René des florins affaiblis au type et au

²² Ce registre est conservé à la Bibliothèque nationale de France : manuscrit nouv. Acq. Fr. 471 ; voir f° 70v = p. 140 et f° 82 v = p. 164.

²³ Comme pour les parpaïolles dont nous reparlerons plus loin, le changeur se trompe en parlant de Bar et Lorraine, alors que son dessin reproduit bien le florin provençal.

²⁴ Rolland 1956, p. 180.

nom de Louis; mais ces florins sont encore à différencier de ceux de Louis par un examen du titre et du poids, voire des légendes. Un tel monnayage posthume doit d'autant moins surprendre que René est prisonnier du duc de Bourgogne jusqu'au 28 janvier 1437 et qu'il n'arrive pour la première fois dans son comté de Provence qu'en novembre 1437. Dans ces conditions, on peut même se demander si la frappe des sols coronats au nom de Louis (R. 113) n'a pas continué au début du règne de René. Cette supposition, certes gratuite, pourrait expliquer l'apparition tardive (1453) des sols coronats au nom de René.

Ce sol coronat est lui aussi mentionné dans le registre dont nous venons de parler et on en connaît des exemplaires frappés à Aix (différent, A ; R. 114, fig. 5) et à Tarascon (R. 115, fig. 6), qui portent au droit un champ parti de Hongrie et d'un coupé d'Anjou moderne et de Bar, et au revers un champ parti de Jérusalem et d'Anjou ancien (Sicile), c'est-à-dire les trois royaumes et deux duchés, Anjou et Bar, mais non Lorraine.

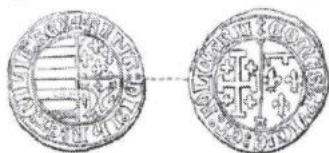


Fig. 5 Sol coronat, Aix

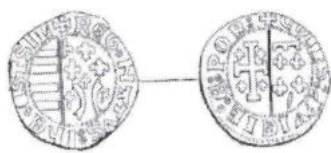


Fig. 6 Sol coronat, Tarascon

Cette absence de l'écu de Lorraine n'a pas échappé à Mérindol qui, en rapprochant cette monnaie de deux sceaux et d'un contre-sceau des années 1460 et en étudiant la partie du registre de changeur où elle figure, la place dans sa troisième période (1453-1466).²⁵ Mais Mérindol n'a pas pris en compte l'ordonnance du sénéchal Tanneguy du Châtel en date du 20 novembre 1455 sur laquelle nous reviendrons.²⁶ Le sol coronat de type et système provençal²⁷ a donc dû être frappé entre le 26 mars 1453 et le 20 novembre 1455. Ce court laps de temps (avec aussi les difficultés financières de l'époque) explique sa rareté. Avant 1453, les Provençaux se contentaient probablement des sols coronats de Jeanne, Louis II et Louis III, émis en grand nombre, que l'on trouve très fréquemment.

²⁵ Mérindol, p. 67-68. La partie du registre où il est question du sol coronat (f°99r = p. 197) semble postérieure à 1453. Il y est précisé que ce sol a un titre de 6 deniers et qu'il est taillé à 144 au marc (12 s. de taille). Malheureusement, le nom de la ville où il a été frappé est laissé en blanc; mais le dessin renvoie au sol de Tarascon (R. 115) plutôt qu'à celui d'Aix (R. 114).

²⁶ Margoty, notaire à Tarascon, registre 88, f° 87; transcription de Charles Mourret publiée par Blancard; analyse (incomplète) de Rolland 1956, p. 184-185.

²⁷ Selon ce registre de change mentionné n. 22, le sol coronat était taillé à 144 au marc pour un titre de 6 deniers.

Quant aux billons noirs, ainsi dénommés à cause de leur couleur par opposition avec les billons blancs (le billon est un alliage contenant une certaine proportion d'argent : si cette proportion est assez forte - 30 à 50 % - la monnaie garde la couleur blanche de l'argent, plus ou moins grisée ; si le taux d'argent tombe en dessous de 10 à 20 %, l'alliage prend une couleur sombre et on a l'impression d'un bronze foncé), petites divisionnaires du sol coronat, ils comptent non pas deux valeurs comme on le croyait à l'époque d'H. Rolland, mais quatre, conformément à l'édit de 1455 déjà cité et dont nous reparlerons. En effet, en sus du quaternal ou quart de gros valant quatre deniers (R. 116, fig. 7), dont je connais à ce jour au moins sept variétés, ce qui confirme la longue durée de frappe de cette monnaie, et du patac, plus rare, mais dont toutes les variétés n'ont pas encore été répertoriées (R. 117, fig. 8), il faut ajouter les deux divisionnaires inférieures mentionnées dans l'édit de 1455 : le coronat reforciat et le petit denier.

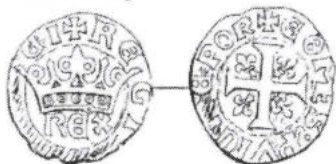


Fig. 7 quaternal

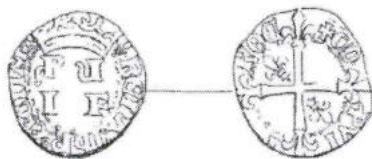


Fig. 8 patac

Pour le quaternal, comme pour le denier, il faut distinguer deux variétés fondamentales, probablement liées: avec ou sans la titulature de Forcalquier. En effet, ce que l'on appelle la Provence comprenait en fait deux comtés : le comté de Provence proprement dit avec pour capitale Aix et le comté de Forcalquier (la Provence au-delà de la Durance), avec en plus les terres adjacentes (Marseille, Arles). Mais seule une étude du titre et du poids de ces monnaies sur un nombre d'exemplaires statistiquement significatif permettra peut-être d'établir une chronologie relative.

Quant au patac, dont Rolland répertorie deux variétés qui portent un lis en début de légende au droit (R. 117, p. 245), il se rapproche par ce différent, comme le remarque incidemment Rolland lui-même (p. 250), de certaines parpaïolles frappées à Aix sur lesquelles nous reviendrons (R. 128). Il est donc chronologiquement associé à une monnaie de la seconde période. Mais d'autres variétés sont certainement antérieures.

Le coronat reforciat ou roberton, qu'on ne connaissait que par l'édit de 1455, a été retrouvé et publié par mes soins en 1999 (poids, 0,71 g pour un poids théorique de 0,86). Il reprend le type traditionnel (cf. Robert et Jeanne) du lis sous une couronne (fig. 9). J'en connais maintenant un second exemplaire, assez beau mais malheureusement ébréché (0,51 g).

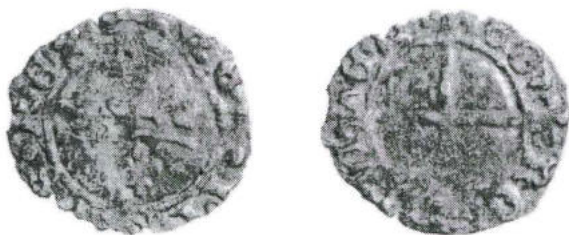


Fig. 9 coronat reforciat

Quant au petit denier, probablement aligné sur les petits deniers d'Avignon, lui aussi d'une typologie traditionnelle (lis sous un lambel au droit, croix cantonnée de quatre croisettes à la manière de la croix de Jérusalem au revers, comme pour les deniers de Jeanne R. 101) et dont j'avais publié le premier exemplaire en 1988, j'en possède aujourd'hui 9 exemplaires variés dont le poids, à l'exception d'un exemplaire alourdi par une grosse concrétion d'oxydation, s'étale de 0,41 à 0,65 g pour un poids théorique de 0,71 g²⁸. Comme pour le quaternal, je distingue deux types principaux : avec ou sans la titulature de Forcalquier, et le nombre important de variantes que j'ai maintenant répertoriées prouve qu'en dépit de sa grande rareté ce petit denier a été frappé durant une assez longue période.

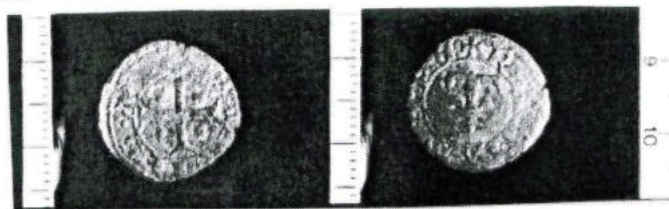


Fig. 10 Petit denier provençal

Résumons nos premières conclusions sur les monnaies traditionnelles du système provençal: le sol coronat appartient à une période comprise entre le 26 mars 1453 et le 20 novembre 1455 et il n'y aurait donc eu aucune frappe de monnaie blanche au nom de René avant 1453. Le quaternal, le patac et le denier ont pu être frappés depuis le début du règne de René jusqu'à l'introduction du type final à la croix d'Anjou dont nous reparlerons; le patac retrouvé (au lis) est postérieur au 20 novembre 1455.

*liget
reforciat*

²⁸ J'ai cédé un exemplaire en double et j'en connais trois autres trop oxydés et courts de flan pour pouvoir être classés.

2. Deuxième période : monnayage de type français pour l'or et l'argent ; continuation du système provençal précédent pour le billon noir (1455-1475)

Pour cette deuxième période, il faut partir de la fameuse ordonnance du 20 novembre 1455 déjà plusieurs fois mentionnée. Le sénéchal Tanneguy du Châtel y décrit pour le nouveau maître de l'atelier de Tarascon Jean Nicolay d'Avignon les espèces qu'il doit frapper: le ducat (aligné sur le système français de l'écu) et le florin d'or; le grand gros, le gros, le demi-gros²⁹, le quaternal ou sixain noir, le patac, le denier provençal ou roberton et le petit denier. Le grand gros taillé à 61 1/4 au marc (3,64 g.) au titre de 10 d. 22 gr. ne peut être, comme l'a bien vu Rolland (R. 119, fig. 11), que l'imitation du gros de roi créé par Jacques Cœur sous Charles VII, émis le 26 mai 1447.³⁰ Le rapprochement des dates incite à penser que c'est la seconde émission de ce gros de roi (du 16 juin 1455) qui a poussé René à copier ce monnayage en Provence: il marquait ainsi une solidarité politique, tout en trouvant son intérêt: le monnayage imité de celui de France pouvait évidemment, par confusion, circuler dans le royaume. De fait, on m'a montré un grand gros de René trouvé dans le trésor d'Uzès au milieu d'un grand nombre de gros de roi de Charles VII et Louis XI³¹. On peut donc supposer avec Rolland que cette ordonnance marque l'introduction du type français (nouveau) pour la grosse monnaie blanche.

²⁹ Cette pièce, curieusement, est omise dans l'analyse de Rolland. Il s'agit d'une monnaie au titre de 5 d. 10 gr. de titre, taillée à 128 au marc, avec un droit de seigneurie d'un quart de gros, et la même somme pour les gardes.

³⁰ Lafaurie 513, Duplessy 518, au titre de 927 millièmes pour un poids théorique de 3,599 g. (poids d'exemplaires de 3,25 à 3,50). Pour la seconde émission (Lafaurie 513a et Duplessy 518A), le titre est de 918 millièmes et le poids théorique de 3,547 g. Rolland donne pour René un poids d'exemplaire de 3,27 g.; les exemplaires du Cabinet de Marseille pèsent 3,33 et 3,38 g. Sur le livre de changeur déjà cité (F^o 100r = p. 199), ce "gros" est donné pour 2 d. 18 gr. de poids et 11 d. 8 gr. de loi; on y précise qu'à l'exception de la légende ces gros «sont de la marque de ceux du Roy de France faiz en lan mil IIII^e LXIII^e», mais le nom de la ville où ils ont été frappés est laissé en blanc. Sur ces grands gros, les armes d'Anjou ancien (royaume de Sicile) se confondent presque avec celles de France pour rendre l'illusion plus parfaite. Comme l'écrit Mérimond (p. 67 n. 79): «Entre les trois fleurs de lis et la couronne se glisse un lambel qui se confond parfois avec la base de la couronne, rendant ainsi plus discrète la brisure»; sur cette variante, voir A. de Longpérier, *Revue numismatique* 1860, pl. X, 12.

³¹ Exemplaire présenté par M. Cuer en décembre 1973, qui présente une variété non répertoriée par Rolland: + ° RENATVS D ° GRA ° IHRLM ° CICIL ° REX ° (point sous le A de Renatus) R/ + ° COMES ° PVINCIE ° ET ° FORCAQVERI ° (je n'ai pu voir s'il y avait un point sous le A de *Forcaqueri*).

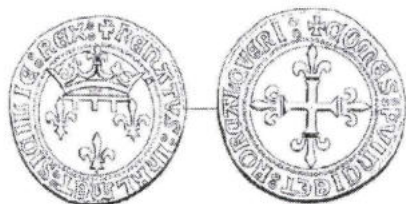


Fig. 11 Grand gros

Les espèces décrites par l'ordonnance du 20 novembre 1455 ne sont pas toutes identifiables, notamment le ducat, le florin, le gros et le demi-gros ; certaines de ces monnaies n'ont pas été frappées ou restent à découvrir. Mais on notera que les petites espèces dont la frappe est prescrite sont toutes provençales: les quaternaux ou sixains noirs (*quarti siue sexti nigri*), les patacs (*pataci*) ou doubles deniers, les deniers provençaux ou robertons (*denarii prouvinciales siue Robertoni*). Seuls les petits deniers (*denarii parui*) ont une dénomination neutre; mais ils correspondent comme je l'ai dit plus haut au petit denier avignonnais. L'introduction d'une grosse monnaie blanche de type français n'a donc pas empêché la continuation du petit monnayage provençal, ce qui se comprend aisément: les provençaux ne pouvaient pas se passer de menue monnaie et les espèces frappées avant 1455 ne suffisaient pas. Cette distinction entre monnaie blanche de type français et monnaie noire de type provençal sera reprise par les rois de France après l'union de la Provence au royaume³². En clair, les quaternaux et patacs, ainsi que le coronat reforciat et le petit denier inédits que j'ai publiés, ont été frappés avant et après 1455, donc durant les deux premières périodes distinguées par Rolland. Ainsi s'explique le grand nombre de variétés du quaternal et même du denier longtemps inédit.

Le grand gros (*magnus grossus*), comme nous l'avons vu, a pu être frappé à partir du 20 novembre 1455, ou plus exactement, du premier décembre de la même année, date où Jean Nicolay prit effectivement la maîtrise³³. Mais il fut assez rapidement remplacé par Nicolas Grimaud d'Avignon, dont la première délivrance date du 10 avril 1456.³⁴ Cependant il n'est pas sûr qu'il faille rattacher à ce grand gros et à cette ordonnance une monnaie d'or unique (BN 2725), que Rolland pense être un demi-

³² Voir mon étude, "La spécificité provençale du monnayage royal en Provence après l'union à la couronne de France", *Annales du Groupe Numismatique de Provence* 3, 1988, p. 35-44.

³³ Arch. de Vaucluse, fichier Requin.

³⁴ Margoty, notaire à Tarascon, registre 76 bis, f° 54; transcription de Mourret publiée par Blancard p. 19-20, cité par Rolland p. 185.

ducat (R. 118, p. 184 ; fig. 12), et qui présente un même écu à trois lis sous un lambel. En effet, son type et son poids (1,69 g.) montrent clairement qu'il s'agit d'une imitation du demi-écu d'or français de Charles VII ou Louis XI (avant le 2 novembre 1475, date où apparaît l'écu au soleil) et elle doit se rattacher à l'une des émissions de parpaïolles dont nous n'avons malheureusement pas les ordonnances.



Fig. 12 demi-ducat ou demi-écu d'or

Reste donc pour cette deuxième période l'épineuse question des parpaïolles imitées du blanc à la couronne (dit douzain, mais qui valait dix deniers) du roi de France. Si l'on en croit Fauris de Saint-Vincent³⁵, leur frappe a commencé avant le 7 novembre 1457, puisqu'à cette date René donne un cours forcé aux parpaïolles de Tarascon (33 pour un écu d'or, 18 pour un florin du pape); et elle est postérieure à la fin du travail du graveur Pons Baille de Bollène (10 juillet 1456). Ces monnaies sont explicitement mentionnées dans l'accord que Nicolas Grimaud passa le premier avril 1458 avec le graveur de l'atelier de Tarascon Étienne Dandelot pour ce qui lui était dû antérieurement, jusqu'au temps de «l'ordonnance des parpalholes»³⁶ qui se sont substituées aux gros et demi-gros de l'ordonnance du 20 novembre 1455. Les parpaïolles apparaissent donc au plus tôt dans le second semestre 1456, et sûrement en 1457. Si l'on continue le parallèle avec le monnayage français de référence, on constate que Charles VII prescrit une quatrième émission du blanc à la couronne le 16 juin 1455, exécutoire le 26 juin 1456³⁷. On voit que les émissions provençales suivent de près les émissions royales. Du point de vue formel, Rolland (p. 186-188) a raison de les classer en trois types:

- celles qui portent l'écu d'Anjou ancien réduit à trois lis sous un lambel, comme sur le gros de roi (R. 120-121; demie, R. 122 ; fig. 17-18), frappées à Aix et à Tarascon;
- celles qui portent le véritable écu d'Anjou ancien, c'est-à-dire semé de lis sous un lambel (R. 123, 125, 127 et 128 pour la parpaïolle; R. 124 et 126 pour la demie ; fig. 15-16), frappées à Aix et Tarascon;

³⁵ Aix, musée Arbaud, ms. MQ 457, 6ème mémoire de Fauris de Saint-Vincent, qui ne donne pas sa référence (cité par Rolland, p. 186 n.4).

³⁶ H. Lansoti, notaire à Tarascon, brèves de 1458, f° 173, cité par Rolland, p. 186.

³⁷ Lafaurie 514c ; Duplessy 519C (poids théorique 3,02 g.).

- celles qui portent un écu à cinq quartiers, frappées, semble-t-il, uniquement à Tarascon (R. 129; demie R. 130 ; fig. 13-14).



Fig. 13 Parpaïolle



Fig. 14 Demi-parpaïolle

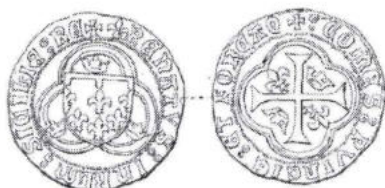


Fig. 15 Parpaïolle



Fig. 16 Demi-parpaïolle



Fig. 17 Parpaïolle

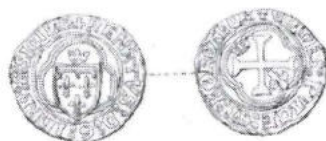


Fig. 18 Demi-parpaïolle

Rolland considère comme les premières celles qui ne portent que les trois lis «parce qu'elles sont mieux gravées et offrent plus de ressemblance avec la monnaie française avec qui la confusion était désirable» (p. 186-187). Le second type, de facture négligée, accuserait «une fabrication qui n'est pas à son début»; les parpaïolles du troisième «souvent très mal frappées... offrent avec le champ aux cinq quartiers l'usage héraldique caractéristique des dernières émissions monétaires de René...» (p. 187). Pour Rolland, la réouverture de l'atelier de Tarascon en 1465 «convient à la maîtrise de Gillet Brisson qui en était encore titulaire le 19 juin 1475, à la veille du changement apporté par le Roi au type de sa monnaie» (p. 188).

Cette chronologie est inacceptable car :

1) l'écu à cinq quartiers des parpaïolles du troisième type, sans les armes d'Aragon, ne peut être postérieur à 1466, car après cette date tous les écus de René portent en cœur le nouveau royaume revendiqué;

2) Ces parpaïolles sont situées vers 1460 par le manuscrit de changeur déjà cité³⁸ et, même si ce témoignage ne peut être considéré comme une vérité absolue, il ne saurait être négligé;

3) Si l'on considère la métrologie, Rolland donne les poids d'exemplaires suivants:

- pour le type aux trois lis: 2,35 et 2,39 g. (2,14 g. pour l'exemplaire de bonne qualité de la BN 2727b); 1,10 g. pour la demie (1,14 g. pour l'exemplaire du Cabinet de Marseille);

- pour le type au semé de lis: 2,80 (deux exemplaires), 2,75, 2,45 et 2,25 (les deux exemplaires du Cabinet de Marseille pèsent 2,55 et 2,67 g.; le mien, usé, 2,37; ceux de la BN vont de 1,78 et 1,99 pour des exemplaires usés [respectivement R 965/1099 et 2736] à 2,78 [R 965/1102], 2,81 [2727] et 3,05 [R 965/1101] pour des exemplaires bien conservés, en passant par 2,58 [exemplaire surfrappé en quinzain en 1694: R 965/1103]); 1,40 et 1,30 g. pour la demie (BN: 1,43 [R 965/1104]; 1,40 [2727 bis]);

- pour le troisième: 2,75 g. (2,83 g. pour l'exemplaire du Cabinet de Marseille; 2,81 pour le mien, bien conservé; 2,49 pour BN 2728 et 2 g. pour R 965/1105, très mal conservé); 1,38 g. (ou 1,37: Cabinet de Marseille) pour la demie.

On ne peut établir de distinction pondérale entre le deuxième et le troisième type de Rolland, dont les exemplaires de bonne qualité pèsent environ 2,8 g. pour la parpaïolle et 1,4 pour la demie. En revanche, sous réserve d'un examen portant sur un plus grand nombre d'exemplaires, son premier type (aux trois lis) semble le plus léger. Il faudrait en outre

³⁸ Nouv. acq. fr. 471, f^o70v = p. 140. La description commence par «Item en celui temps...»; or il a été question de l'année 1460 au f^o 70r. Mais le changeur n'a pas écrit «puis en celui an», comme au f^o70r; il veut donc dire *vers* 1460, mais non précisément cette année-là. Le dessin place au revers les lis en 1-4 et les couronnes en 2-3 (cf. R. 129a). La valeur indiquée est de 10 deniers tournois, pour 5 deniers de loi et 6 s. 8 d. de poids (= 80 au marc). Comme pour le florin au nom de Louis frappé par René (voir n. 30), le changeur se trompe en attribuant cette monnaie aux duchés de Lorraine et Bar. On remarquera que le dessin (cf. R. 130, mais avec le lis en 2 et la couronne en 3) et la description de la demi-parpaïolle suivent immédiatement celles de la parpaïolle; la valeur indiquée est de 5 deniers tournois pour un titre de 5 d.; comme le manuscrit ajoute «et furent faiz du temps du Roy Regner», il y a lieu de penser que ce texte a été écrit après la mort de René, même si le matériel numismatique décrit paraît s'arrêter vers 1465 (voir infra).

étudier le titre de chacun des types³⁹. Mais, en tout état de cause, le type aux cinq écus n'est pas affaibli par rapport aux autres.

4) Le jugement esthétique de Rolland est subjectif et contestable. D'une manière générale, la frappe des monnaies de René n'est pas très soignée et dépend du graveur. Mais le style des parpaïolles aux cinq écus n'est pas du tout dégénéré.

Si ce type est le dernier, il faudrait supposer qu'on n'aurait plus frappé de parpaïolles en Provence après 1466, ce qui semble contredit par les éléments que Rolland a lui-même recueillis (p. 187-188). Si l'on accepte la datation avancée par le livre de changeur, il faut placer le type aux cinq quartiers vers 1460 (de 1460 à 1465, jusqu'à la fin de la maîtrise de N. Grimaud?). Elles pourraient avoir été précédées par le type 2 de Rolland (de poids analogue), de 1456-7 à 1460 et le type 1, le plus léger, pourrait être une émission postérieure à 1466. Son type français (trois lis) s'accommoderait bien du rapprochement diplomatique avec la France et au projet de mariage entre Nicolas, le petit-fils de René et la fille de Louis XI (période 1466-1472). Mais comme la date de 1460 n'est pas un terminus *post quem* mais une date approximative, il faut peut-être placer le type aux cinq quartiers de 1456-7 à 1465, avant les types 2 et 1 de Rolland, dans cet ordre chronologique et, si l'affaiblissement de poids du type 1 est bien confirmé, on pourrait le mettre en relation avec la seconde émission du blanc à la couronne sous Louis XI, qui en abaisse le poids théorique de 3,02 à 2,84 g. et, en ce cas, la dernière émission de parpaïolles provençales serait postérieure au 4 janvier 1474 (ce qui en expliquerait la rareté)... à moins que cet affaiblissement soit dû à des raisons propres à la Provence. Cette chronologie expliquerait l'absence des parpaïolles aux lis (types 1 et 2 de Rolland) dans le livre de changeur qui semble, sous réserve d'une étude approfondie de ce manuscrit, être assez complet jusqu'en 1465, à l'exception des monnaies noires dont ne se préoccupent guère les changeurs. En ce qui concerne la Provence au XVe siècle, on y trouve, outre le florin au nom de Louis déjà mentionné, le carlin de Robert (f°104v = p. 208), dont la frappe posthume s'est poursuivie jusqu'au XVe siècle⁴⁰, et le sol coronat de Louis (f°72v = p. 144), soit toutes les monnaies blanches frappées en Provence dans la première moitié du XVe siècle. En ce qui concerne le monnayage pontifical en Avignon, on trouve les deux monnaies blanches de Martin V

³⁹ D'après le livre de changeur déjà cité (p. 140), la parpaïolle du troisième type a un titre de 4 d. 12 g. et taillées à 80 au marc, soit 3,019 g. d'après Rolland, ce qui correspond pratiquement au poids des blancs à la couronne de la quatrième émission (3,022 g.).

⁴⁰ Sa frappe est encore attestée en 1411: cf. Rolland 1956, p. 175-176.

(1417-1431): le carlin (f°72v = p. 144) et le quart (f°89v = p. 178); le gros de Rome (f°103r-v = p. 205-206) d'Eugène IV (1431-1447); la quasi totalité du monnayage de Nicolas V (1447-1455): écu d'or (f°99v = p. 198), ducat (f°105v = p. 210), carlin (f° 67r = p. 133), demi et patac (f°85v = p. 170); pour Calixte III (1455-1458), le blanc (f°108r = p. 215) et le gros de Rome (f°102r = p. 203); pour Pie II (1458-1464) et Paul II (1464-1471) qui n'ont pas frappé en Avignon, leurs gros de Rome (respectivement f°101r = p. 201 et f°100v = p. 200). Le gros de Paul II semble être la monnaie la plus récente du registre. S'il se confirme que le matériel numismatique décrit dans ce livre de changeur ne dépasse guère 1465, l'absence des parpaillottes aux lis serait un indice (sinon une preuve, car un argument *a silentio* n'est pas une preuve) que ces deux monnaies sont postérieures au milieu des années 1460. Ma proposition ne constitue donc pas une conclusion définitive, mais l'hypothèse la plus vraisemblable en l'état actuel de notre documentation. Une analyse des titres par le procédé d'activation neutronique pratiqué par le CNRS à Orléans pourrait apporter des informations intéressantes.

3. Troisième période : le monnayage à la croix d'Anjou dite de Lorraine (1476 / 1478 – 1480)

Reste la troisième période, que Rolland date de 1476 à 1480. René a perdu son fils Jean, son petit-fils Nicolas, ses royaumes... et ses illusions. Il se tourne vers la religion et vers la Croix, sa seule espérance. Deux symboles religieux vont la caractériser: Marie-Magdeleine, avec le vase à parfum dont elle oignit les pieds du Christ (sur le monnayage d'or, avec la légende MARIA VNIXIT PEDES XPISTI) et la croix à double traverse, qui figure au revers de toutes les monnaies de cette période. La dévotion particulière de René à l'égard de Marie-Magdeleine, dès son emprisonnement à Dijon, mais surtout à partir de 1476 est bien connue⁴¹. Quant à la croix à double traverse, elle vient d'Anjou⁴²: en 1244, Jean d'Alluye, qui revenait de Terre Sainte, donna un fragment de la vraie Croix à l'abbaye de la Boissière. Au milieu du XIV^e siècle, pendant l'invasion anglaise, cette relique fut confiée aux Jacobins d'Angers et Louis I^{er} la plaça dans la chapelle d'Angers en 1359. Il la fit figurer sur certains de ses bijoux et pièces d'orfèvrerie et elle devint le signe d'un

⁴¹ Cf. Mérimond, *passim* et surtout p. 200 à 204, où sont rassemblés dans l'ordre chronologique tous les signes de dévotion de René à l'égard de la sainte. Voir aussi *Le roi René en son temps*, p. 60 et 64, A 143-144.

⁴² Mérimond p. 109-112.

ordre de la Croix inconnu par ailleurs⁴³. René a pour cette croix la même vénération que tous les princes de la seconde maison d'Anjou et il la fait apparaître en Lorraine dès qu'il en devint duc, en 1431: on la voit sur son premier monnayage en tant que duc de Bar et Lorraine, avant 1435. À la fin de sa vie, sur les monnaies provençales qui nous intéressent, elle est accompagnée d'une légende explicite: O CRVX AVE SPES VNICA ("O Croix, salut, unique espérance") ou avec la variante encore plus significative: O CRVX AVE NOSTRA SPESQ(ue) VNICA ("O Croix, salut, notre unique espérance").

L'ensemble de ce monnayage est typologiquement cohérent, mais il faut distinguer deux phases chronologiques: les monnaies d'or (florins) ou magdalons (du nom de Marie-Magdeleine qui y est représentée à l'avvers avec le vase à parfum) ont précédé les monnaies de billon. La circulation du magdalon est attestée à partir d'avril 1476⁴⁴. Ils ont donc dû être frappés au début de cette année, avant la convention monétaire passée avec le pape, dont la délibération des syndics de Carpentras le 22 octobre 1476 donne une version provisoire⁴⁵. On est frappé par le fait que ces monnaies ne portent ni le nom ni les titres de René, mais seule son initiale R de part et d'autre de la croix au revers: les magdalons (R. 131-132 ; fig. 19) ont l'apparence de médailles religieuses. Une analyse du titre des rares exemplaires conservés⁴⁶ permettrait peut-être de distinguer plusieurs émissions: la première au début de 1476; une ou plusieurs autres à partir de 1477-1478 ?

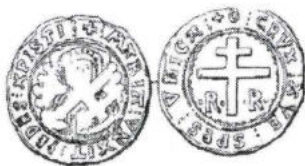


Fig. 19

⁴³ H. Moranvillé, *Inventaire de l'orfèvrerie et des bijoux de Louis 1er, duc d'Anjou*, Paris 1903-1906, p. XIX n° 1: «La croix double, semblable en façon et en couleur à la Vraie Croix dont nous avons encommencié et prins l'ordre».

⁴⁴ Arch. BdR B 215 (état des dépenses et revenus du roi René dressé par Jean Mairesse); le 23 avril à Pierrelatte (f° 9r), «ung madalon» est donné à un petit garçon qui a joué du tambourin devant René; le 2 mai à Vienne (f° 11r), «deux magdalons» sont donnés à un fol et «un florin de magdalon» à chacun des quatre musiciens qui ont joué devant le roi (pour ce troisième paiement en magdalons, texte dans Lecoy, t. 2, p. 368). En avril, on trouve aussi mention de florins (sans autre précision), de florins du R(h)in et de florins d'Utrec(h)t.

⁴⁵ Arch. de Carpentras, BB 93, f° 72-73; document analysé par Rolland 1956, p. 188.

⁴⁶ Il est fort regrettable que les trois exemplaires du cabinet des médailles de Marseille aient été volés (et refondus!) au début du XXème siècle.

Le monnayage de billon à la croix d'Anjou est plus tardif. Il commence un peu avant la Noël 1478. En effet, l'ordonnance du 27 avril 1478 qui fixe le cours des espèces en circulation en Provence n'en parle pas⁴⁷. En revanche, celle donnée à Tarascon le 2 janvier 1479 mentionne les «grans gros de Prouvence faiz nouuellement deuant Nouel derrain passé» (valant 2 gros 4 patacs) et les «gros de Prouvence ausi faiz nouuellement» (valant un gros 2 patacs)⁴⁸. Ces monnaies ont été frappées à Tarascon et à Aix, avec pour différent respectif la tarasque (R. 133 et 135 ; fig. 20) ou la lettre A (R. 134 ; fig. 21). Cette ordonnance ne mentionne pas explicitement les autres pièces de la série: le demi-gros (Aix, R. 136 à 138; Tarascon, R. 139 ; fig. 22), le quart de gros (R. 140 ; fig. 23), le patac (R. 141 ; fig. 24) et le petit denier de Tarascon (R. 142 ; fig. 25). Mais elles sont comprises (avec les espèces anciennes) dans des dénominations générales de «Demiz gros, quars de Prouvence, de Pape..., patatz de Prouvence et Avignon..., Mailles de Prouvence», qui gardent leur cours accoutumé, à moins de supposer qu'on ait commencé par frapper les grosses monnaies blanches et que la fabrication des petites espèces (ou leur mise en circulation) soit postérieure au 2 janvier 1479. En tout cas, ces monnaies se sont substituées aux demi-gros, quaternaux, patacs et petits deniers précédents pour créer un monnayage cohérent à la croix d'Anjou de la monnaie d'or au billon noir. Au droit des gros et demi-gros, on lit une légende où s'exprime la conception féodale (et chevaleresque) que René se fait du pouvoir politique: *Renatus ex liliis sicilie coronatus*. René s'estime souverain de Naples et de Sicile parce qu'il a été légitimement couronné en vertu de ses droits d'héritier de la maison d'Anjou dont les lis sont l'emblème. Face à lui, son adversaire aragonais estime que sa légitimité lui vient des armes, de sa victoire militaire, et il fait inscrire sur ses monnaies: *coronatus quia legitime certauit* («couronné parce que j'ai légitimement combattu »).



Fig. 20 Grand gros, Tarascon

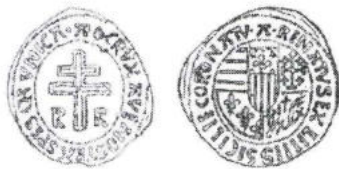


Fig. 21 Gros d'Aix

⁴⁷ Bibliothèque de Carpentras, ms. 709, pièce 82.

⁴⁸ Arch. BdR B 18, f° 181v (-182v); document publié par Laugier (p. 136) et analysé par Rolland 1956, p. 190.

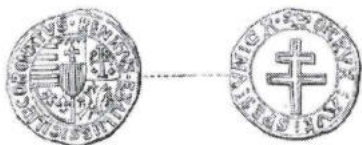


Fig. 22 Demi-gros, Tarascon



Fig. 23 Quart de gros

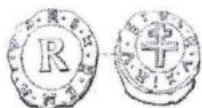


Fig. 24 Patac

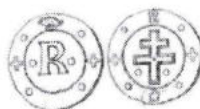


Fig. 25 Denier, Tarascon

Au total, un demi-siècle après l'ouvrage d'H. Rolland, c'est une vision assez modifiée du monnayage du roi René en Provence que je propose. Toutes les questions de chronologie ou d'identification ne sont pas encore résolues et on peut espérer d'autres découvertes. J'ai essayé modestement de faire visiter dans un chantier de recherche, sans cacher les difficultés ou les incertitudes: la recherche progresse pas à pas et, si l'on attend d'avoir des certitudes absolues et totales avant de présenter ses résultats, on ne publie rien. Chaque avancée partielle peut suggérer à soi-même ou à un autre une nouvelle piste de recherche. J'espère aussi avoir montré aux lecteurs non numismates que la numismatique n'est pas une maniaquerie de collectionneur, mais qu'elle met en jeu quantités d'autres disciplines (j'ai même fait allusion à la détermination du titre d'une monnaie par activation neutronique, dans d'autres cas par le microscope électronique) et qu'elle se trouve au carrefour de l'histoire, de l'économie, de l'idéologie politique ou religieuse, de la symbolique... bref, qu'elle mène à l'étude des sociétés humaines et de l'homme. Nous sommes loin de la caricature de l'amateur de médailles brossée par La Bruyère. La personnalité attachante du roi René, dernier des grands chevaliers du moyen âge, avec tout ce que cette qualification peut comporter à la fois de laudatif et de dépréciatif, méritait bien que, pour célébrer le sixième centenaire de sa naissance, on convoquât toutes ces disciplines pour présenter de la façon la moins imparfaite possible un monnayage dont la diversité et l'itinéraire sont à l'image de celui qui l'a prescrit: des racines provençales au rapprochement, dans l'imitation, avec le royaume de France pour se tourner finalement, quand tout est perdu fors l'honneur, vers la religion chrétienne.

Pour terminer, comme le roi René, par l'espérance (*Spes*), j'espère pouvoir un jour, quand je disposerai de plus de loisirs, accompagner cette étude, en la mettant nécessairement à jour, d'un catalogue chronologique et raisonné de toutes les variantes connues de ce monnayage.

Jean-Louis CHARLET
Président du Groupe Numismatique Aixoïs

Bibliographie numismatique

L. Blancard, "Sur les monnaies du roi René", *Mémoires de l'académie de Marseille*, années 1896-1899, Marseille 1899, p. 337-356.

A. Carpentin, "Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou", *Revue numismatique* 1860, p. 214-220, pl. X.

"Quelques monnaies rares ou inédites de la bibliothèque de Marseille et de la collection de M. le comte de Clapiers", *Revue numismatique* 1860, p. 43-56 et pl. II-III; 1861, p. 45-52 et pl. III; 1862, p. 279-291 et pl. XI.

"Monnaies de Provence", *Revue numismatique* 1863, p. 258-269 et pl. XII.

"Quelques monnaies nouvellement entrées dans le médaillier de la bibliothèque de Marseille", *Revue numismatique* 1866, p. 334-355 et pl. XIII.

J.-L. Charlet et Ph. Ganne, "Les monnaies de Provence 1150-1481-1786", *Le roi René en son temps*, Musée Granet, Aix 1981, p. 87-130.

J.-L. Charlet, "Un denier inédit du roi René", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1988, p. 8.

"Observations sur la chronologie du monnayage du roi René", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1990, p. 20-22.

"Provincialia II: à propos de la chronologie du monnayage du roi René", *Annales du groupe numismatique de Provence* 8, 1993, p. 39.

"Chronologie du monnayage du roi René en Provence", *Annales du groupe numismatique de Provence* 11, 1996, p. 32-47.

"Le coronat reforciat (inédit) du roi René", *Annales du groupe numismatique du Comtat et de Provence* 1999, p. 23-25.

"Quelques éléments nouveaux sur le monnayage des comtes de Provence", *Annales du groupe numismatique de Provence* 16, 2001 [2003], p. 33-44, en particulier 42-44.

« Les monnaies des comtes de Provence », *Annales du groupe numismatique de Provence* 17, 2002 [2004], p. 31-47 [p. 41-43].

A.J.A. Fauris de Saint-Vincent, *Mémoire d'antiquités contenant les monnoies des comtes de Provence, les médailles et les jetons frappés en Provence et les monnoies qui ont eu cours sous les comtes*, Aix an IX (1801).

J.F.P. Fauris de Saint-Vincent, "Mémoire sur les monnaies qui eurent cours en Provence...", dans Papon, *Histoire générale de Provence*, t. II, 1786, p. 534-602 et pl. I-VII (réédition, Nice 1977).

Joseph de Haitze, *Dissertation sur les magdalins d'or, monnaie particulière à la Provence*, 1734 = ms. de la bibl. de Marseille 1500, f° 515.

Joseph Laugier, "Monnaies rares du Cabinet des médailles de Marseille", *Revue belge de numismatique* 1876, p. 191-208 et pl. XVIII.

"Les monnaies du roi René", *Revue belge de numismatique* 1880, p. 153-187 et pl. VII-XV.

"Monographie des monnaies de René d'Anjou, roi de Sicile et comte de Provence", *Mémoires de l'Académie d'Aix* t. 12, 1882, p. 105-142 et 9 pl.

"Monnaies de René d'Anjou, supplément", *Revue belge de numismatique* 1884, p. 289-295 et pl. XV.

"Un florin provençal inédit", *Revue numismatique* 1886, p. 499.

A. de Longpérier, "Quelques monnaies des princes de la maison d'Anjou", *Revue numismatique* 1860, p. 214-223 et pl. X.

V. Luneau, "Petite pièce de billon du roi René frappée à Tarascon", *Bulletin numismatique* 1902, p. 25.

Docteur Macé, "Deux rares pièces de Provence", *Courrier numismatique* 26, 1931, p. 20-22.

M. Raimbault, "La numismatique provençale au moyen âge", *Encyclopédie départementale des Bouches du Rhône*, t. II, 1924, p. 940-960.

E. Requier, "Notice sur quelques monnaies du musée Calvet d'Avignon", *Revue numismatique* 1844, p. 120-127.

H. Rolland, "Grand blanc de René d'Anjou, comte de Provence", *Courrier numismatique* 1, 1923, p. 9.

Monnaies des comtes de Provence. XIIe-XVe siècles, Paris 1956.

Le monnayage en Italie et en Catalogne de René d'Anjou
comte de Provence, roi de Naples, roi d'Aragon...
dans les collections du Cabinet des Monnaies et Médailles de Marseille.

Les jeux politiques fondés sur l'édification ou la rupture de difficiles équilibres façonnent le règne du roi René. Les frappes monétaires mettent en lumière ses éclectiques ambitions royales, marquées par les guerres et les alliances qui modifient la carte politique. Né en Anjou, il est le deuxième fils de Louis II d'Anjou et de Yolande d'Aragon. En 1431, il hérite du duché de Lorraine, du chef de sa femme Isabelle de Lorraine, fille du duc Charles défunt. Succession difficile puisqu'elle est contestée par Antoine de Vaudémont allié au puissant duc de Bourgogne, Philippe le Bon. L'affrontement se passe en Bourgogne, René est vaincu à Bulgnéville le 2 juillet 1431 et emprisonné à Dijon. C'est là qu'il apprend, en 1434, le décès de son frère aîné, Louis III d'Anjou. Dès lors, René est duc d'Anjou, du Maine, comte de Provence, il est de plus le nouvel héritier à la succession de Jeanne II de Duras, reine de Naples. Sans postérité, elle avait choisi, en 1421, comme héritier Alphonse V d'Aragon ; mais face à l'hostilité de ce prince, elle porta son choix sur Louis III puis, après son décès, sur René d'Anjou. Elle meurt l'année suivante en 1435, René d'Anjou hérite alors de la couronne napolitaine et, en attendant sa libération en janvier 1436, Isabelle de Lorraine le représente à Naples.

Le monnayage italien

Les monnayages du règne de René d'Anjou sont marqués de l'empreinte personnelle du souverain et intégrés à la spécificité locale. Des monnaies conservées dans les collections du Cabinet des Monnaies et Médailles de Marseille ont été frappées au nom du Roi René dans trois ateliers monétaires italiens : Naples qui fonctionne de 1435 à 1442, Aquila ouvert le 26 janvier 1436 puis Lecce, en 1460 et 1461.

Le **carlin** ou **gillat** est mis en fabrication à Naples entre 1435 et 1442 et à Aquila, entre 1436 et 1442. C'est une belle monnaie en argent créée à Naples sous Charles II d'Anjou (1285-1309) en 1302 ou en 1305. Le carlin est alors destiné à remplacer le salut d'argent de Charles Ier (1266-1285), trop affaibli, et son type s'inspire du gros des Sénateurs de Rome. Au droit, le roi est représenté en majesté, tenant sceptre et globe crucigère, assis de face sur un trône orné de têtes de lions. Au revers, la légende + HONOR. REGIS. IVDICIV. DILIGIT entoure une croix feuillue cantonnée de quatre fleurs de lis, d'où le nom de gillat (le lis se dit *giglio* en italien). Cette pièce pesait 3,83g pour 3,65g d'argent pur

(953/1000^e). Le rapport de l'or à l'argent permettait d'échanger le ducat d'or vénitien contre 10 carlins ou gillats. Robert d'Anjou (1309-1343) continue leur fabrication à son propre nom. Ce sont les robertini dont le succès est tel que le roi les fait frapper en très grande quantité pour répondre à la demande de ses états, Naples et la Provence, mais également de l'étranger où il fut très imité : le comtat Venaissin (voir le premier article du présent numéro), la Hongrie et surtout l'Orient latin. Une émission posthume, de facture négligée, continua à circuler après le décès du roi et servit à l'inspiration des gillats de Louis II d'Anjou (1384-1417) puis de ceux de René (fig. 1 et 2).



1. Carlin ou Gillat frappé à Naples(?) entre 1435 et 1442.

D/ + RENATVS : DEI : G : I[]CIL RE

R/ [+] HONOR : REGIS [IVDICIV DI]LIGIT

AR-3,56g - diam. 27mm

C3M, n° L3E247



2. Carlin ou Gillat frappé à Aquila entre 1436 et 1442.

D/ + RENATVS : DEI GRA IERL SICIL

Un aigle éployé à gauche du souverain

R/ + HONOR REGIS IVDICIV DILIIT

AR-2,41g - diam. 27mm

C3M, n° L3E245

Les carlins qui sortent de l'atelier d'Aquila sont marqués d'un aigle éployé, au droit, à gauche du roi.

Le monnayage d'argent de René en Italie est complété par la **cella**, déjà frappée sous Jeanne II de Naples (1414-1435), elle équivaut au « quartarolo » napolitain, soit le quart du gillat. La cella, mot dérivé d'*uccello* (oiseau), emprunte son nom à l'aigle représenté au droit de la monnaie ; au revers figure le buste mitré de saint Pierre, en hommage au pape Célestin V intervenu en 1294 auprès de Charles II afin d'obtenir le pardon du souverain angevin en faveur de la cité révoltée. Deux émissions provenant de l'atelier d'Aquila sont à distinguer : celle de 1436-1440 où l'aigle est tête nue (fig. 3)



3. Cella frappée à Aquila entre 1436 et 1440.

Emission à l'aigle tête nue.

D/ + RENATVS : REX : DEI : G

R/ S : PET-RVS :: PP

AR-1,15g-diam.19mm

CALGIATI, II, p. 34, n° 1

C3M, n° L3E239

et celle de 1440-1442 où il est couronné (fig. 4).



4. Cella frappée à Aquila entre 1440 et 1442.

Emission à l'aigle couronné

D/ (rosette) REX (rosette) RENATVS

R/ S (rosette) PE-TRVS (rosette) C

AR-1,28g - diam. 19mm

CAGIATI,II, p. 35, n° 11

C3M, n° L3E241

Les espèces en billon de René reprennent, à Aquila, sur son **quattrino**, le type du lion passant figurant déjà sur ceux de Jeanne II (fig. 5).



5. Quattrino frappé à Aquila entre 1436 et 1442

D/ + RENATVS : DEI : GR : RE

R/ + DE : AQ[VI]LA :

Billon- 0,71g - diam.17mm

CAGIATI,II, p. 37, n° 9

C3M, n° L3E243

Prétendant évincé, le roi d'Aragon entretient des alliances destinées à chasser l'Angevin. En 1442, René est assiégé dans Naples, des gillats anonymes semblent alors avoir été frappés à Aquila, probablement par Antonio Caldora, duc de Bari, vice-roi de René pour les Abruzzes (fig. 6).



6. Carlin ou Gillat anonyme frappé à Aquila probablement en 1442

D/ + : ONOR : REGIS : IVDICIVM : DILIGIT :

R/ + : ONOR : REGIS : IVDICIV : DILIGIT

AR-2,87g - diam.27mm

C3M, n°L3E251

Un autre gillat confirme l'implication des complicités aragonaises : la légende du droit reprend celle qui orne les revers des carlins du roi d'Aragon frappés à Aquila dès 1442 (fig. 7).



7. Carlin ou Gillat frappé à Aquila durant le premier semestre 1442

D/ + : DNS : M : DIVT : ET : EGO : D : I : M :

R/ + : ONO : REGIS IVDICIV DILIGIT

AR-3,06 g - diam.26mm

C3M, n°L3E250

Or René d'Anjou, vaincu en juin 1442, regagne la Provence. Son monnayage italien cesse d'être frappé : le royaume passe sous l'autorité d'Alphonse V d'Aragon. La défaite de René d'Anjou en 1442 laissait la place à l'Aragonais Alphonse V qui consacra le reste de sa vie à imposer son hégémonie en Italie. A sa mort, il laisse Naples à son fils naturel, la Sicile et ses autres royaumes à son frère Jean II.

Pourtant, la lutte entre les prétendants angevins et aragonais n'est pas terminée. A la mort d'Alphonse V d'Aragon, en 1458, face à son successeur désigné, Ferrand Ier, fils non légitime, se dresse Jean, duc de Calabre, héritier de René d'Anjou. La guerre est portée en Italie du Sud. L'alliance, en 1459, du prince de Tarente, Gian Antonio del Balzo Orsini apporte au parti angevin le droit de battre monnaie à Lecce. En 1460 et 1461 sont frappés au nom de René, certainement par son fils Jean d'Anjou, duc de Calabre, des gillats de basse loi et de poids faibles (2,88g).

On y trouve à droite du souverain, assis en majesté, la lettre L (initiale de la cité de Lecce) surmontée du lis angevin, au revers, la croix d'Anjou (caractéristique du troisième monnayage de René en Provence) accostée de quatre fleurs de lis (fig. 8).



8. Carlin ou Gillat frappé à Lecce en 1460 ou 1461
D/ + RE[N]ATVS o D o G o R o SI o ET o IER o
R/ + o HONOR o R o IVDICIV o DILIGIT
AR-3,08g - diam. 26mm
C3M, n°L3E244

Le monnayage de René en Catalogne

La nouvelle dynastie installée sur le trône d'Aragon en 1412 avait été élue. La succession de Martin I^{er} d'Aragon (1356-1410), mort sans postérité, avait conduit les représentants de la Catalogne, de l'Aragon et de Valence à élire en 1412 leur nouveau souverain Ferdinand I^{er} de Castille (1412-1416), père d'Alphonse V et de Jean II, et cousin de René d'Anjou. Un regard jeté sur la généalogie de la maison d'Aragon montre les liens dynastiques de ces princes. René est fils de Yolande d'Aragon, petit-fils de Jean I^{er} et arrière petit-fils de Pierre IV, tout comme Alphonse V et Jean II. Les prétentions de René, issu de la branche aînée, s'expliquent donc parfaitement.

A la faveur du conflit qui oppose Jean II à son fils, Charles de Viana, la crise qui couvait en Catalogne éclate en 1462. La guerre civile oppose le roi à Barcelone. Une partie des Aragonais appelle à l'aide Pierre de Portugal (1465-1466) en 1465, puis, en 1467, René d'Anjou, et lui propose le trône d'Aragon. René accepte et envoie son fils, Jean d'Anjou, qui soumet une grande partie du royaume, mais est tué à Barcelone en 1470.

Le Cabinet des Monnaies et Médailles de Marseille conserve deux monnaies en or au nom de René d'Anjou, roi d'Aragon (fig. 9 et 10).



9. **Pacific** frappé à Barcelone entre 1467 et 1470

D/ + RENAT9 PRIM9 DEI GRA REX ARAGO

R/ + DEVS : IN : ADIVTOR MEVM INTENDE

AV-3,41g - diam. 25mm

C3M, n° L3E234

[L'abréviation en forme de 9 équivaut à -us : RENATVS PRIMVS]



10. Quart de Pacific frappé à Barcelone entre 1467 et 1470

D/ + RENAT9 P9 DEI GRA

R/ [] ADIVTOR MEVM

AV-0,60g - diam. 14mm

C3M, n° L3E235

Le **pacific** et son quart « **quarterola** » ont été frappés à Barcelone, par Jean d'Anjou, au nom de son père, sur le modèle du pacific créé le 25 avril 1465 par Pierre de Portugal (fig. 11).



AV



11. Pacific frappé à Barcelone en 1465 au nom de Pierre de Portugal

D/ + PETR9 : QVARTVS : DEI : GRA : REX : ARAG

R/ + DEVS IN : ADIVTOR : MEVM : INTENDE

AV-3,4g-diam.26mm

M Crusafont i Sabater, *Numismatica de la corona catalano-aragonesa medieval (785-1516)*, Madrid, 1982, p. 346, n° 506

Au droit, le buste couronné de face tenant le sceptre, dans un polylobe ; au revers, les armes ovales de Catalogne, couronnées, dans un polylobe.

Le pacific a été fabriqué avec l'or provenant de la fonte des florins, il pesait 3,45g et avait cours pour 18 sous. Il a été également frappé des demis.

La monnaie a tenu son rôle de véhicule médiatique durant les règnes éphémères de René d'Anjou en Italie et en Aragon ; mais chaque espèce créée est venue parfaitement s'intégrer au sein du système préexistant, dans le respect des usagers, garants de la circulation.

Joëlle BOUVRY

Conservateur du Patrimoine

Chargée du Cabinet des Monnaies et Médailles de Marseille

BIBLIOGRAPHIE

D.Voillemier, « Notice sur une monnoie de Navarre du Roi René, dit le Bon », *Revue Numismatique* 1840, p. 347.

A.de Longpérier, « Monnaies frappées pour le comté de Roussillon, par les rois d'Arago », *Revue Numismatique* 1844, p. 286

A. de Longpérier, « Quelques monnaies rares ou inédites de la bibliothèque de Marseille », *Revue Numismatique* 1860, p. 43-56

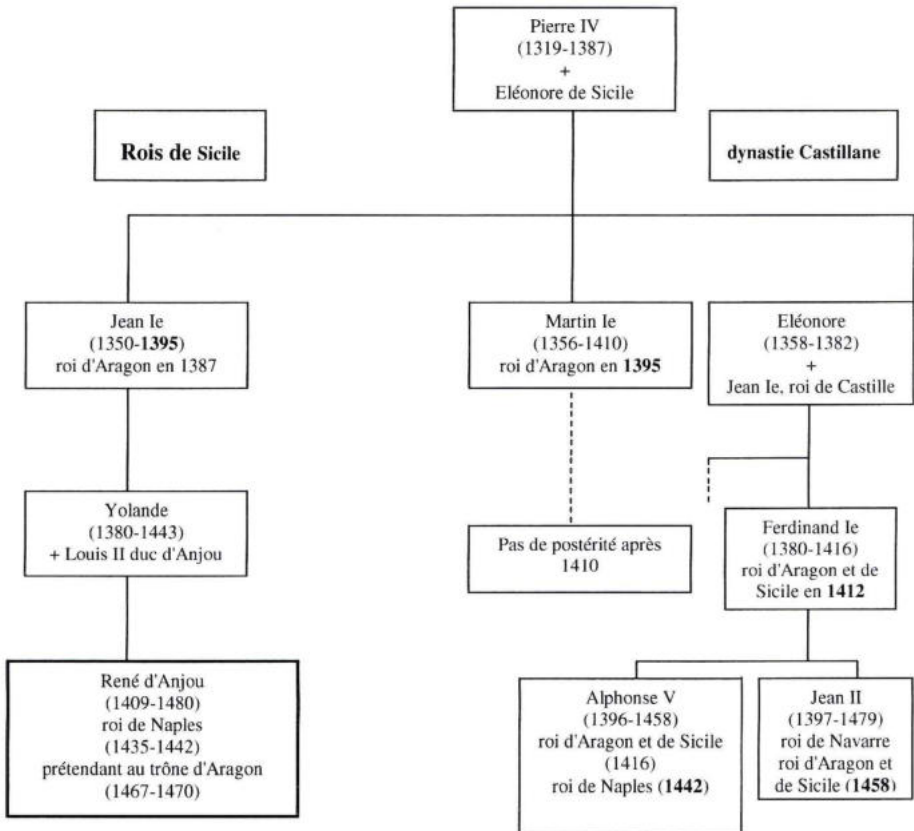
M. Cagiati, *Le monete del reame delle due Sicile da Carlo I d'Angio a Vittorio Emanuele II*, vol. II, 1979

M.Crusafont i Sabater, *Numismatica de la corona catalano-aragonesa medieval (785-1516)*, Madrid 1982

J.-L.Charlet, « Les monnaies des comtes de Provence », *Annales du Groupe numismatique de Provence XVII*, Aix-en-Provence 2002 [2004], p. 31-47

J. Pournot, « Les monnaies angevines frappées au royaume de Naples (XIIIe-XIVe siècle) dans les collections du Cabinet des Monnaies et Médailles de Marseille », *Glaux 7, Ermanno A. Arslan Studia Dicata*, Ed. Ennerre, Milano 1991, p. 685-710.

Généalogie du roi René



UNE MEDAILLE DU ROI RENÉ ET DE JEANNE DE LAVAL

Le Cabinet des Médailles de Marseille conserve une remarquable médaille coulée en bronze doré d'un module de 100 mm à l'effigie du roi René et de sa seconde épouse, Jeanne de Laval (1433-1498). Bien qu'endommagé par un trou de suspension au droit et par des traces de monture au revers, l'objet est suffisamment rare et d'un intérêt historique et artistique indéniable pour mériter d'être présenté. Réalisé du vivant de René et de sa seconde épouse, il permet d'admirer le travail des premiers médailleurs de la Renaissance.

Le contexte du remariage. En 1453, le roi René perd sa première épouse, Isabelle 1^{ère} de Lorraine, décédée à Angers le 24 février 1453. Le veuf se console comme il le peut. Toujours gaillard, René multiplie les conquêtes. On lui présente finalement le portrait d'une jeune femme de 20 ans, Jeanne, fille de Guy XIV de Laval et d'Isabelle de Bretagne, et le mariage est décidé. Selon certains, le but de cette union était de renforcer les liens entre la Bretagne et la France. Compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, Guy XIV de Laval était en effet à la fois vassal du roi de France et du duc de Bretagne. Mais d'après Jules Michelet, cette union aurait plutôt préparé « la maison d'Anjou à s'effacer au profit de l'unité du royaume ». Toujours est-il que le mariage du roi René et de Jeanne de Laval fut célébré à Angers le 10 septembre 1454. Jeanne avait 21 ans et René 45.

La reine Jeanne. Jeanne de Laval aurait été une femme douce et simple, charitable, très pieuse et une intellectuelle connaissant le latin. Elle prenait soin de l'administration de ses propriétés. D'après certains chroniqueurs de l'époque, Jeanne était austère et ne riait jamais. Le cuisinier royal Titsé lui ayant offert des friandises très à son goût l'aurait néanmoins fait sourire à la grande surprise de l'assistance. Interrogé sur l'effet prodigieux de ces bonbons, il aurait répondu « di calins soun » ce qui aurait donné leur nom aux fameux calissons. Le physique de la reine a également été décrié : on a parlé « d'anguleuse laideur ». Prosper Mérimée a écrit : « Jeanne de Laval est remarquablement laide, si j'ose dire et, d'une laideur qui n'est pas relevée, comme celle du roi René, par une expression d'intelligence ». Cela n'empêcha pas le roi René de s'attacher à sa femme, mais leur union demeura stérile. René avait eu neuf enfants de sa première épouse mais le nouveau couple n'eut pas de descendance. René et Jeanne vécurent quelques années dans les environs d'Angers puis se fixèrent en Provence, entre 1457 et 1462, puis durant les dernières années de René, de 1469 à 1480. A Aix-en-Provence, Jeanne participa avec son mari à une cour littéraire et savante.



L'avers de la médaille : Bustes du roi René et de sa seconde épouse, Jeanne de Laval – © Crédit photographique : Cabinet des Médailles de Marseille

La médaille. Notre objet d'étude affiche au droit les bustes conjugués à droite de René et de Jeanne. Le roi est coiffé d'une toque à aigrette et porte un collier. La reine est diadémée et porte également un collier. La légende circulaire comporte les deux hexamètres dactyliques suivants : *CONCORDES ANIMI IAM CECO CARPIMVR IGNI ET PIETATE GRAVES ET LVSTRES LILII FLORES* (en substance, rejetons illustres des lys, respectables par notre piété, notre âme s'accorde pour brûler d'un aveugle amour). Ces alexandrins rappellent que de 24 ans son aîné, René s'attacha à son épouse. Epris de poésie, il mit leurs amours en scène dans le poème *Regnault et Jeanneton ou les Amours du Bergier et de la Bergeronne* qu'il aurait composés à sa femme. Ce goût de la poésie apparaît ainsi sur la médaille et il est probable que les deux alexandrins sont l'œuvre de René lui-même. Quelques années auparavant, il avait fait la preuve de ses talents littéraires en composant *Le Traité du Cœur d'Amour Epris* (1457).

Le revers de la médaille, très spectaculaire, montre le roi René vêtu d'une longue robe, assis en majesté sur son trône. Il est coiffé d'un chapeau à larges bords. Un chien est couché à ses pieds. Sceptre ou main de justice dans la main droite et la main gauche posée sur ce qui pourrait être une

aumônier, il semble écouter un personnage en longues chausses et jaquette qui s'avance vers lui, le buste légèrement incliné. A droite et à gauche, deux groupes de quatre assistants en robe longue observent la scène. A l'arrière plan, un personnage s'éloigne : la massue qu'il porte semble le désigner comme le Fou du roi⁴⁹.



Le revers de la médaille – A l'exergue :

OPVS PETRI DE MEDIOLANO MCCCC.LXII

© Crédit photographique : Cabinet des Médailles de Marseille

La scène se déroule devant une façade monumentale à colonnades, frontons, tour centrale en surélévation et clochetons. Le somptueux bâtiment à l'arrière des personnages n'a rien de médiéval mais annonce la Renaissance et le style baroque. Il a été interprété comme une « *élégante invention* » de l'artiste⁵⁰ dans la mesure où on ne pourrait le rattacher à aucun bâtiment connu. On a évoqué aussi un style « *bramantesque* »⁵¹, ce qui désigne un mélange entre les styles antique et renaissance. L'idée d'une invention totale n'est toutefois guère satisfaisante dans la mesure où

⁴⁹ De la Tour, p. 97

⁵⁰ De la Tour, p. 98 et 101.

⁵¹ De la Tour, p. 97. Donato di Angelo di Pascuccio dit Bramante (1444-1514) fut un architecte et peintre italien de la haute Renaissance. Il proposa une synthèse entre l'art antique et l'art de la Renaissance. Son œuvre la plus célèbre est la basilique Saint-Pierre de Rome.

la finesse des portraits montre que le graveur était capable de représenter précisément n'importe quel bâtiment. Plutôt qu'une invention, nous nous sommes demandé s'il ne s'agirait pas d'une représentation de l'ancien palais des comtes de Provence à Aix. Ce palais, qui a malheureusement disparu, était situé à l'emplacement de la Cour d'appel actuelle, place de Verdun. Il s'agissait d'un haut lieu de justice regroupant le Grand Sénéchal, le Juge-Mage ou encore le Conseil Eminent. Et le roi René y était très attaché. Un auteur ancien a écrit : « *De tous les comtes de Provence successeurs de Charles 1er d'Anjou et de sa femme Béatrix, il n'en est aucun qui ait plus longtemps habité le palais d'Aix que le bon roi René* ». On peut ainsi supposer que le médailleur aurait voulu montrer le roi René écoutant des requêtes ou recevant des hommages, comme sur l'enluminure ci-contre, installé devant la partie la plus majestueuse de son Palais.



Mais à quoi ressemblait ce palais ? Était-il de style *bramantesque* ? Mélangait-il tours, pilastres et clochetons ?

L'édifice ayant été malheureusement démoli en 1786, il ne reste plus que des gravures anciennes ou des maquettes présentées au musée du Vieil Aix pour se faire une idée. Celles-ci montrent que l'ancien palais des comtes de Provence était bien constitué d'un enchevêtrement de styles, à commencer par trois tours romaines noyées dans le bâti médiéval. Lorsqu'on regarde l'ancien Palais à partir du côté opposé à la grande tour, on fait face à cette tour à double étage et on discerne deux couvertures de tours ce qui n'est pas sans rappeler certains aspects de la médaille. Ainsi et plutôt qu'une élégante invention, on peut se demander si le bâtiment devant lequel siège le bon roi René ne serait pas une représentation plus ou moins idéalisée de l'ancien palais des comtes de Provence, mais il s'agit là d'une simple piste et il est difficile d'être affirmatif.

L'exergue nous donne en revanche des indications très précises. Elle nous renseigne tout d'abord sur la date de la médaille (*MCCC.LXII* = 1462). Elle a donc été réalisée huit années après le mariage. Elle nous donne également le nom du graveur, Pierre de Milan (ou Pietro da Milano), avec la légende *OPVS PETRI DE MEDIOLANO*.

Cette médaille de René et Jeanne de Laval est très rare. Il s'agit de l'une de six médailles gravées par Pietro da Milano (?-1470) pour René et la seule de cet artiste qui représente Jeanne de Laval⁵². Elle fait partie des toutes premières pièces à portrait réalisées en France et elle revêt ainsi une importance particulière sur le plan de l'histoire de l'Art.

D'autres médailles de René et Jeanne. Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France possède deux médailles à l'effigie du roi René et de la reine Jeanne. L'une d'elles, aux portraits très similaires et d'un module de 90mm, a été gravée en 1463 par Francesco da Laurana (v. 1430-1502), peintre, architecte, sculpteur et



graveur italien favori du roi René venu à sa Cour à Aix-en-Provence⁵³. Elle présente les bustes à droite des époux et la légende : *DIVI. HEROES. FRANCIS. LILII. CRUCEO. ILLVSTRIS. INCEDVNT. IVGITER. PARANTES. AD SVPERORS. ITER.* que Wittkover a traduite par « Les divins héros, fameux à travers le lis de France et la croix, marchent toujours ensemble vers le chemin de Dieu ». Le revers montre la déesse de la Paix avec le motto *Pax Avgvsti* (la Paix de l'Auguste – ci-dessus – date *MCCCLXIII*). Il porte la signature de l'artiste médailleur *Franciscvs Lavrana Fecit.* Une autre médaille, assez semblable réalisée en 1465, montre Minerve casquée et affiche le motto *Minerva Pacifica.*

Jeanne de Laval joua un rôle important après la mort du roi René en 1480. Un an après son décès, c'est elle qui organisa le transfert rocambolesque par le Rhône de sa dépouille, dissimulée dans un tonneau, vers Angers où René avait désiré reposer.

Yves BRUGIÈRE

Président du Groupe Numismatique de Provence

Bibliographie:

- H. de la Tour, *Pietro da Milano*, Rev. num. 1893, p. 85 s.

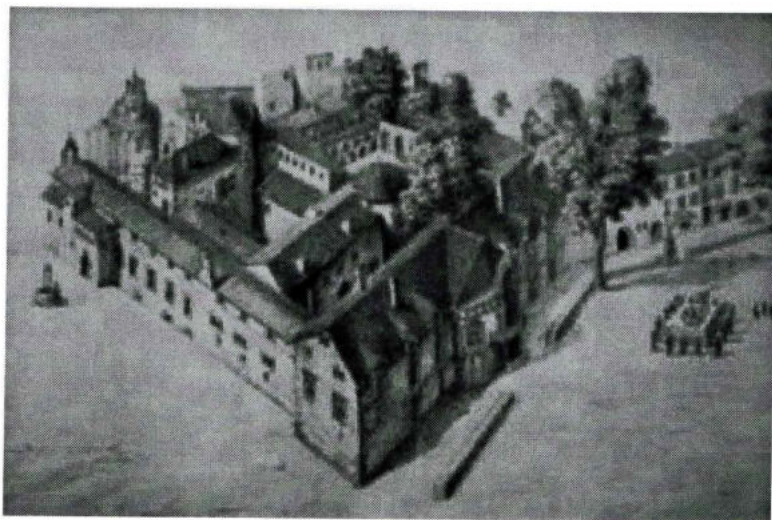
⁵² De la Tour, p. 86.

⁵³ D'origine dalmate, Laurana séjourna en Provence jusqu'en 1466. Il grava également des médailles à l'effigie des membres importants de la Cour du roi René : Triboulet, le bouffon du roi René, Jean d'Anjou, duc de Calabre, Charles IV d'Anjou ou encore Ferry II, comte de Vaudémont. Il grava également une médaille à l'effigie du roi de France Louis XI.

- Armand A., *Les Médailleurs de la Renaissance*, Francesco Laurana, Pietro di Milano, Paris, 1882.
- Babelon, Jean, *La médaille et les médailleurs*, Payot, 1927, Paris.
- Forrer, *Bibliographical Dictionary of Medallists*, Spink & Sons, London, 1907.
- Rudolf Wittkower, *Allegory and the migration of the symbols*, Londres, 1977.



René et Jeanne en prière – diptyque du *Buisson Ardent* (détail) par Nicolas Froment, 1476, Cathédrale Saint-Sauveur, Aix-en-Provence



L'ancien palais comtal d'Aix-en-Provence
On remarque l'enchevêtrement de styles et les trois tours
romaines enchâssées dans le bâti

TABLE DES MATIERES

Le mot du responsable des <i>Annales</i> Jean-Louis CHARLET	p. 2
Le monnayage féodal aux frontières de la Provence dans ses rapports avec le monnayage du roi René Jean-Louis CHARLET	p. 3-6
Le monnayage du roi René en Provence Jean-Louis CHARLET	p. 7-31
Le monnayage en Italie et en Catalogne de René d'Anjou, Comte de Provence, roi de Naples, roi d'Aragon... dans les collections du Cabinet des Monnaies et Médailles de Marseille Joëlle BOUVRY	p. 32-41
Une médaille du roi René et de Jeanne de Laval Yves BRUGIÈRE	p. 42-47
Table des matières	p. 48

Annales du Groupe Numismatique de Provence – Numéro spécial Roi René –
Dépôt légal : n° XXIII, mars 2010 – Imprimerie Fac Copies, avenue des
Diables Bleus à NICE, 06300 - ISSN 0995-3469 – Responsable de la
publication : M. Jean-Louis CHARLET © Groupe Numismatique de Provence,
Association type loi de 1901, Siège social: Maison des Jeunes, 83300
DRAGUIGNAN, Adresse pour la correspondance: c/ M. Yves BRUGIÈRE,
président fédéral, 13, rue Tonduti de l'Escarène, 06000 NICE

Jean ELSEN & ses Fils s.a.



ORGANISATION DE VENTES PUBLIQUES

*NOUS CHERCHONS DES COLLECTIONS ET DES MONNAIES
RARES OU DE QUALITÉ. DEMANDEZ NOS CONDITIONS.*

Monnaies antiques, orientales, médiévales et modernes. Jetons et médailles.

AVENUE DE Tervueren 65
B-1040 BRUXELLES

Tél. : +32.2.734.63.56
Fax : +32.2.735.77.78

info@elsen.eu
WWW.ELSEN.EU

MAISON PALOMBO



Achat - Vente - Expertise

Organisation de Ventes aux Enchères Publiques

et de Ventes sur Offres

Membre Fondateur du SNNPP
Syndicat National des Experts et Numismates Professionnels



22 la Canebière 13001 Marseille
tél 0033-4-91-54-93-94 - fax 0033-4-91-33-86-13
email palombo@wanadoo.fr - website www.maison-palombo.com